

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays des Achards 2 Rue Michel Breton CS 90 116 85 150 LA CHAPELLE ACHARD

ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

RAPPORT ETAT DES LIEUX - PROPOSITIONS



MAI 2014

EF Etudes 4, rue Galilée BP 4114, 44341 BOUGUENAIS Cedex Téléphone : 02 51 70 67 50, Télécopie : 02 51 70 62 85



SOMMAIRE

1	//\	ITRO.	DUCTION	3
2	C	<i>ADRI</i>	E JURIDIQUE	3
3	C	4RA	CTERISTIQUES DE LA COMMUNE	5
	3.1	s	ITUATION GEOGRAPHIQUE	_ =
			IILIEU NATUREL	
	3.2	1VI 2.1	TOPOGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS	
		2.2	GEOLOGIE	
	3.	2.3	EXPLOITATION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
		2.4	CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT	
		2.5 2.6	CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES ET DES ZONES HUMIDES	
	3.3		APPEL DES ETUDES DE ZONAGE	
		3.1 3.2	BEAULIEU SOUS LA ROCHE	
		3.2 3.3	LA CHAPELLE HERMIER	
		3.4	La Mothe Achard	
	3.	3.5	Martinet	
		3.6	NIEUL LE DOLENT	
		3.7	SAINTE FLAIVE DES LOUPS	
		3.8	SAINT GEORGES DE POINTINDOUX	
		3.9 3.10	SAINT JULIEN DES LANDES	
		3.11	LE GIROUARD	
4	Si	TUA	TION ACTUELLE	16
	4.1	D	EMOGRAPHIE ET URBANISATION	16
		1.1	Population - habitat	
	4.	1.2	Urbanisation	
		4.1.2		
		4.1.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		4.1.2	1	
		4.1.2		
		4.1.2		
		4.1.2		
		4.1.2	2.8 Saint-Georges-de-Pointindoux	22
		4.1.2		
			2.10 Saint-Mathurin	
		4.1.2		
	4.2		E SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ACTUEL	
		2.1 2.2	ETAT DE FONCTIONNEMENT DU PARC DES UNITES DE TRAITEMENT	
		z.z 2.3	MONTANT DES PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	4.3		TUDE DIAGNOSTIQUE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS	
5	Ε		TECHNICO-ECONOMIQUE COMPARATIVE	
	5.1	S	ITUATION DE LA CONFORMITES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE	31
	5.2	L	A REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE	33
	5.3	L	E RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	34



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

5.4	ESTIMATION DES SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	36
5.4.1	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE: LE PLESSIS AUX MOINES RESTREINT OPTION N°1	36
5.4.2	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE: LE PLESSIS AUX MOINES ETENDU OPTION N°2	38
5.4.3	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : L'AUGISIERE SANS LA ZA	40
5.4.4	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LA VACHERIE	42
5.4.5	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PRE CANTEAU	44
5.4.6	COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE: RUE DES ETANGS ET IMPASSE DES FONTAINES	
5.4.7	COMMUNE DE LA CHAPELLE ACHARD : CHAIGNE AVEC LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS	48
5.4.8	COMMUNE DE LA CHAPELLE HERMIER : LE MOULIN DES ROCHELLES	50
5.4.9	COMMUNE DE LA MOTHE ACHARD : LA RUE DES PETROLLES	52
5.4.10	COMMUNE DE MARTINET : LA REVEILLERE	54
5.4.1	1 COMMUNE DE MARTINET : LA VIEILLE MALEVERGNE	56
5.4.12	2 COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : LA MARTINIERE	58
5.4.13	3 COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : BELLEVUE	60
5.4.14	4 COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS: LA RENELIERE, LES TERRES NOIRES ET L'AUMONDIERE AVEC DES	HABITATIONS
DE SA	INT GEORGES DE POINTINDOUX	62
5.4.1	COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS : LE SANSIS	64
5.4.16	COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BARDONNIERE ET MARIE ROSE	66
5.4.17		
Noire	ES ET L'AUMONDIERE DE LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS	68
5.4.18		
5.4.19		
5.4.20		
5.4.2		
5.4.22		
5.4.23		
5.4.2		
5.4.2		
	NISABLE	
5.4.20		
5.4.2		
5.4.28		
5.4.29		
5.4.30	COMMUNE DU GIROUARD: RUE DE LA VIGNE	94
5.5	COMPARAISON ECONOMIQUE COLLECTIF - NON COLLECTIF	96
6 SYN	THESE DE LA SITUATION ACTUELLE	<i>9</i> 8
	NTATION GENERALE DE LA PROBLEMATIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU NIVEAU DE LA	
	AUTE DE COMMUNES	
8 SCH	EMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT A L'ECHELLE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES	101
8.1	PROGRAMMATION CONCERNANT L'INVESTISSEMENT SUR LES UNITES DE TRAITEMENT	101
8.2	PROGRAMMATION CONCERNANT LA REHABILITATION DES RESEAUX DE COLLECTE	102
8.3	ESTIMATION DU BUGET D'INVESTISSEMENT « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2014-2030	103
9 ANN	EXE 2 : ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN 2011	105



1 INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays des Achards souhaite harmoniser les documents du zonage d'assainissement collectif. En effet chaque commune concernée a déjà réalisé une étude de zonage d'assainissement sur son territoire avec parfois une actualisation. Afin de disposer d'un document unique, la Communauté de Communes du Pays des Achards a lancé cette étude pour permettre d'actualiser pour chaque commune le plan de zonage d'assainissement en fonction de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs à partir des diagnostics du Service Publique d'Assainissement Non Collectif, de l'évolution des installations d'assainissement collectif et des documents d'urbanisme en vigueur.

Une nouvelle délibération devra donc être prise pour valider le nouveau périmètre collectif.

Ce nouveau dossier se compose de cinq chapitres :

- les données caractéristiques de la Communauté de Communes du Pays des Achards,
- un rappel des études de zonage précédentes,
- une actualisation des données démographiques, une présentation des projets d'urbanisation et une synthèse de la situation de l'assainissement collectif et non collectif,
- une étude technico-économique comparative sur les différentes zones d'étude déterminées par le Maître d'Ouvrage,
- le projet de plan de zonage.

2 CADRE JURIDIQUE

Les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de « l'assainissement collectif » et les zones relevant de « l'assainissement non collectif » ainsi que les zones dans lesquelles des mesures doivent être prises en raison de problèmes liés à l'écoulement ou à la pollution des eaux, en application de l'Article L 2224-10 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Article L. 2224-10 du C.G.C.T.

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

- 1º Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- 2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;
- 3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- 4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

Ces zones sont délimitées après Enquête Publique, selon les dispositions des Articles R 2224-6 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales.

L'Enquête Publique préalable à la définition des zones d'assainissement est précisée par l'Article R 2224-8 Code général des Collectivités Territoriales.

« Art. R. 2224-8. - L'enquête publique préalable à la délimitation des zones mentionnées aux 1° et 2° de l'article L. 2224-10 est conduite par le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, dans les formes prévues par les articles R. 123-6 à R. 123-23 du code de l'environnement

La présente Enquête Publique répond également aux obligations de la Loi N° 83-630 du 12 Juillet 1983 soumettant à Enquête Publique les opérations d'aménagement susceptible d'affecter l'environnement et les opérations de planification urbaine considérées comme affectant nécessairement l'environnement.

La procédure mise en œuvre pour l'Enquête Publique est régie par les dispositions contenues dans les Articles R 123-19 du Code de l'Urbanisme ainsi que dans l'Article R 2224-8 du Code général des Collectivités Territoriales :

- Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards après adoption du projet de Zonage par le Conseil Communautaire demande la désignation d'un Commissaire Enquêteur par le président du Tribunal Administratif.
- L'ouverture de l'Enquête est prescrite par le Président de la Communauté de Communes du Pays des Achards.
- Après les mesures de publicité et d'affichage obligatoires, l'Enquête se déroule sur un mois minimum.
- Après la remise du Rapport par le commissaire Enquêteur, le Conseil Communautaire approuve le projet de Zonage éventuellement modifié.

Le dossier est constitué selon les dispositions de l'Article R 2224-9 du Code général des Collectivités Territoriales :

« Art. R. 2224-9. - Le dossier soumis à l'enquête comprend un projet de délimitation des zones d'assainissement de la commune, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage, ainsi qu'une notice justifiant le zonage envisagé »

3 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

3.1 SITUATION GEOGRAPHIOUE

La Communauté de Communes du Pays des Achards est une des 29 communauté de communes de Vendée. Rattachée à l'arrondissement des Sables d'Olonne, elle constituée de 11 communes : Beaulieu-sous-la-Roche , La Chapelle-Achard, La Chapelle-Hermier, Le Girouard, Martinet, La Mothe-Achard, Nieul-le-Dolent, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Julien-des-Landes et Saint-Mathurin. Le Plan N°1 situe les différentes communes de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards situé entre la Roche sur Yon et les Sables d'Olonne couvre une surface d'environ 248 kilomètres carrés.

3.2 MILIEU NATUREL

3.2.1 TOPOGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS

Le relief du secteur d'étude est assez marqué et présente une pente générale axée Est/Ouest. Le terroire est drainé principalement par quatre cours d'eau :

- Le Jaunay au nord,
- L'Auzance et la Ciboule au centre,
- La Vertonne au Sud.

Ces cours débouchent en mer au niveau de Saint Gilles Croix de Vie pour le Jaunay et des Sables d'Olonne pour les deux autres.

3.2.2 GEOLOGIE

Le substratum géologique de la zone d'étude est constitué globalement d'un massif de schistes encadré à l'Ouest et à l'Est par deux massifs granitiques. De façon plus précise les communes se répartissent de la manière suivante :

- Partie centrale sur schistes concernant les communes du Girouard, de la Mothe Achard, de la Chapelle Achard, de Martinet, du Nord des communes de Saint Mathurin et de la Chapelle Hermier et du Sud des communes de Nieul le Dolent, de Sainte Flaive des Loups et de Saint Georges de Pointindoux,
- Partie Sud/Ouest sur des Porphyroïdes concernant le Sud de Saint Mathurin,
- Partie Nord/Est sur des granites à deux micas concernant Beaulieu sous la Roche et les parties Nord de de Nieul le Dolent, de Sainte Flaive des Loups et de Saint Georges de Pointindoux,
- Partie Nord/Ouest sur des microgranites de Vairé concernant Saint Julien des Landes et la partie Sud de la Chapelle Hermier.

Les campagnes pédologiques des précédentes études de zonage d'assainissement mettaient en évidence des sols inaptes à l'épandage souterrain. L'altération de ces deux grandes familles géologiques : schiste et granite engendre sur ce secteur des sols à tendance argileuse et hydromorphe.

3.2.3 EXPLOITATION ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en Eau Potable est assurée par Vendée Eau qui assure la production et la distribution de l'eau potable en Vendée. Il existe sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards un lieu de production d'eau potable. Il s'agit du Barrage sur le Jaunay permettant de stocké un volume de 3,7 millions de m³ lorsque le barrage est plein. Cette ressource en eau n'est protégée pour le moment que par un périmètre de protection unique d'une largeur de

50 mètres validé par un arrêté préfectoral du 15 Mai 1975. Vendée Eau procède actuellement aux études de définition des différents périmètres de protection qui seraient validés après enquête publique à l'horizon du 2 ème semestre 2014. Deux communes sont principalement concernées par ces périmètres de protection : la Chapelle Hermier et Saint Julien des Landes. Ces mesures de protection de ressource en eau compléteront celles préconisées dans la démarche du SAGE de la Vie et du Jaunay.

3.2.4 CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT

Le site de la DREAL Centre recense les mesures protections et d'inventaires suivants :

> Protection réglementaire :

Sans Objet

➤ NATURA 2000 :

- Zones de Protection Spéciale :
 - o Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencés FR5212010,
- Site d'Importance Communautaire :
 - o Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencés FR5200656,

Inventaires

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1 (1 ère génération) :
 - o La zone sud des marais d'Olonne et la vallée de la Vertonne référencé 50040005.
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2 (1 ère génération) :
 - Le Bocage à chêne Tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche sur Yon référencé 5009.
 - o Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencé 5004,
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1 (2 ème génération) :
 - Vallée et coteaux de Garandeau référencée 50090002.
 - Vallée de la Vertonne référencée 50040006
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2 (2 ème génération) :
 - o Les dunes, forêt et marais d'Olonne référencés 50040000,
 - Le Bocage à chêne Tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche sur Yon référencé 5009000.
- Inventaire National du Patrimoine Géologiques, sites présélectionnés :
 - Les granites subleucocrates à grain moyen à deux micas de la carrière de Bellevue référencés IPG85 FA041,
 - L'ancienne carrière de métaphtanites de la Chapelle Hermier référencée IPG85 FA071,
 - o La microfalaise de micaschiste de la rive nord du Jaunay référencée IPG85 FA076.
 - Les méta-microgranites porphyriques de la Maçonnière référencés IPG85_FA1037,

> Eaux et milieux aquatiques

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du :
 - o du Lay,
 - o de l'Auzance et Vertonne et des cours d'eau côtiers,
 - de la Vie et du Jaunay.

L'emprise des SAGE de la Vie et du Jaunay et de l'Auzance est reportée sur la carte N°2. Le SAGE de la Vie et du Jaunay constitué de 37 communes a été validé et est opposable par arrêté préfectoral du 3 Mars 2011. Le SAGE de l'Auzance et Vertonne concernant 20 communes est en cours d'élaboration.

3.2.4.1.1 ➤ Zones humides

- Zones Humides d'Importance Majeure :
 - o Olonne référencé FR51100501.



3.2.5 CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES ET DES ZONES HUMIDES

Il n'existe pas de Plan de Prévention aux Risques d'Inondation (PPRI) sur la zone d'étude. Les inventaires des zones humides ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude. La carte N°3 permet de visualiser l'implantation des différentes zones humides.

3.2.6 LE MILIEU RECEPTEUR

Le territoire du secteur d'étude est drainé par 4 cours d'eau principaux : Le Jaunay, l'Auzance avec son principal affluent : la Ciboule et la Vertonne. Le site internet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne synthétise sous forme de cartes thématiques le niveau d'altération de ce cours d'eau. Le tableau ci-dessous liste la situation de ce cours d'eau pour les principaux paramètres sur la période : 2006/2008.

Paramètres	MOOX	Matières azotées	Nitrates	Matières Phosphorées					
Période 2006 - 2008									
Le Jaunay Amont	Très Mauvais	Bonne	Mauvais	Moyenne					
L'Auzance	Mauvais	Bonne	Mauvais	Moyenne					
La Ciboule Aval	Mauvais	Bonne	Mauvais	Bonne					
Vertonne Aval	Très Mauvais	Mauvais	Mauvais	Très Mauvais					

Paramètres		IBGN			IBD			IPR		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	
Le Jaunay Amont	Moyenne	Bonne	Mauvais	ND	Moyenne	Moyenne	ND	Mauvais	ND	
L'Auzance	Moyenne	Mauvais	ND	ND	Moyenne	ND	ND	ND	ND	
La Ciboule Aval	Très Bonne	Bonne	Moyenne	ND	Moyenne	Moyenne	Moyenne	ND	Moyenne	
Vertonne Aval	ND	Mauvais	ND	ND	ND	Mauvais	ND	ND	ND	

Matières Organiques et Oxydables (MOOX) : Cette altération est déterminée à partir de 6 des 7 paramètres caractérisant les matières oxydables présentes dans l'eau. Elle est révélatrice de la présence, ou de l'absence, de pollution organique et est obtenue à partir des mesures de terrain et des analyses d'eau réalisées selon des méthodes normalisées.

L'Indice Biologique Global Normalisé ou IBGN est une méthode standardisée utilisée en écologie appliquée afin de déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau. La méthode utilise la détermination des macro-invertébrés d'eau douce. L'indice, d'une valeur de 0 à 20, est basé sur la présence ou l'absence de taxon et la variété de la population de macro-invertébrés plus ou moins polluo-sensibles. Plus généralement, toute modification de la composition des communautés vivantes hébergées par un milieu aquatique, est non seulement la preuve d'une perturbation, mais est aussi caractéristique d'un polluant donné (voire de sa concentration).

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

L'Indice Biologique Diatomées ou IBD a été conçu pour une application à l'ensemble des cours d'eau, à l'exception des zones estuariennes, à condition de respecter scrupuleusement la norme. La qualité de l'eau est fonction de la qualité et de la diversité des diatomées déterminées.

L'Indice Poisson Rivière ou IPR a été conçu pour mesurer l'écart entre la composition du peuplement en un endroit donné, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique et la composition du peuplement attendu en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

Pour compléter cet état des lieux, L'agence de l'Eau Bretagne informe via son site internet de l'état écologique des masses d'eau pour l'année 2011. La situation pour les cours d'eau de la zone d'étude et la retenue du Jaunay est la suivante :

Nom de la rivière	Code de la Masse d'eau	Etat écologique 2011	Niveau de confiance de l'Etat	Objectif d'état écologique
Le Jaunay	FRGR0566a	médiocre	élevé	2015
La Retenue du Jaunay	FRGL 148	médiocre	élevé	2021
L'Auzance	FRGR0567	moyen	élevé	2021
La Vertonne	FRGR0569	médiocre	moyen	2027
La Ciboule	FRGR0568	moyen	élevé	2027

Une cartographie est jointe en annexe 2.

3.3 RAPPEL DES ETUDES DE ZONAGE

Toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays des Achards ont déjà réalisé une étude de zonage et parfois une actualisation en fonction de la révision des documents d'urbanisme. Ce paragraphe va reprendre de façon synthétique les éléments clefs par commune des zonages d'assainissement en vigueur.

3.3.1 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Situation actuelle: Première étude non validée par enquête publique en 1999, reprise en 2008

Nombre d'habitations concernées : 300

Secteurs d'étude : La totalité de la commune répartie sur 4 secteurs représentant 101 habitations et de l'habitat diffus pour 199 habitations

Etat des lieux: 25 % d'installations conformes à la réglementation en vigueur de 1999 .La majorité des habitations ne présentait pas de contraintes parcellaires.

♦ Aptitude des sols :

- Sol bruns sur schistes plus ou moins épais argilo-limoneux ou sols bruns profonds sur argile
- Aptitude globalement inapte à l'épandage souterrain,
 - Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Le Précanteau, l'Augisière avec deux scénarios, la ZA de l'Augisière, ces trois secteurs précités refoulés sur le Bourg ; le Plessis aux Moines et la Vacherie

Sonage retenu par la commune : Le Bourg

♦ Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet

Splan de zonage EU : Octobre 2007

3.3.2 LA CHAPELLE ACHARD

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 1999

Nombre d'habitations concernées : 132

Secteurs d'étude : L'étude portait sur 15 secteurs

Etat des lieux :. Sur les 50 % d'installations enquêtées 39 % étaient conformes à la réglementation en viqueur soit 25 installations sur 132

♣ Aptitude des sols : Campagne pédologique constituée de 116 sondages, 8 tests de perméabilité et fosses pédologiques

- 14 unités pédologiques déterminées,
- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain sauf pour l'Auzaire partiellement, le Petit et le Grand Douard partiellement et le Plessis Gatineau,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Les Landes et la Belle Eugénie, la Grivière, le Plessis Jousselin et le Chaigne

♥ Zonage retenu par la commune : Extension du zonage en périphérie du Bourg au niveau des zones urbanisables, le Plessis Jousselin, Les Landes et la Belle Eugénie et le Moulin des Landes

♦ Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Délibération communale avant enquête publique du 21 Juillet 2000

Splan de zonage EU : Juillet 2000

Révision du zonage EU:

- Extension au niveau du Bourg sur les zones 1 AU et 2 AU et sur les Landes et la Belle Eugénie
- Estimation du flux polluant 1068 Eh sur les zones d'habitat et de loisirs et 642 sur les zones d'activités
- Choix de la construction d'une station d'épuration de 5300 Eh située en dehors du bassin versant du barrage sur l'Auzance
 - Délibération communale avant enquête publique du 28 Juin 2007

3.3.3 LA CHAPELLE HERMIER

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 2003

Nombre d'habitations concernées : 86

Secteurs d'étude : La totalité de la commune répartie sur 4 secteurs représentant 37 habitations et de l'habitat diffus pour 49 habitations

🔖 Etat des lieux : 12 % d'installations conformes à la réglementation en vigueur

Présence du camping du Pin Picard avec sa lagune d'une capacité de 655 Equivalents Habitants en service depuis 2003

- \$ Aptitude des sols : Campagne pédologique constituée de 120 sondages et 7 tests de perméabilité,
 - 40 unités pédologiques déterminées,
 - Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain,
 - Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical
- Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Tous les secteurs plus la périphérie du Bourg ont fait l'objet d'une étude comparative.
- ❖ Zonage retenu par la commune : Extension du zonage en périphérie du Bourg au niveau des zones urbanisables
- **\$ Date de la délibération validant le zonage d'assainissement :** Délibération communale avant enquête publique du 11 Août 2004

♦ Plan de zonage EU : Août 2004

♦Révision du zonage EU : Sans Objet

3.3.4 LA MOTHE ACHARD

Situation actuelle: Étude de zonage d'origine de 2006

Nombre d'habitations concernées : 34

Secteurs d'étude : 16 secteurs dont trois plus importants : Les Garandelières : 6 habitations, La Forêt : 4 habitations et Le Plessis Landry : 4 habitations

- 15 ont été jugées sans contrainte,
- 18 avec des contraintes d'occupation,
- Aucune avec des contraintes de surface.

♦ Aptitude des sols : Deux types de sol :

- Sol brun sur schistes, peu apte à l'épandage souterrain : filière à préconiser filtre à sable vertical drainé,
- Sol sur colluvions moyennement apte à l'épandage souterrain : filière à préconiser épandage ou filtre à sable vertical drainé,

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Pas d'étude technico économique sur les hameaux compte tenu de l'habitat épars, de la surface de la commune et de la densité du secteur aggloméré

Sonage retenu par la commune : Raccordement en concordance avec le projet de PLU des zones urbanisables en périphérie du Bourg.

♦ Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet

Sans Objet : Sans Objet

Sans Objet

3.3.5 MARTINET

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 2002

♦ Nombre d'habitations concernées : 138

Secteurs d'étude : La totalité de la commune répartie sur 5 secteurs dont le Bourg représentant 97 habitations et de l'habitat diffus pour 41 habitations

🔖 Etat des lieux : 33 % d'installations conformes à la réglementation en vigueur

Aptitude des sols : Campagne pédologique constituée de 105 sondages, 9 tests de perméabilité et fosses pédologiques, 30 unités pédologiques déterminées :

- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain sauf la Vallonnière partielle et la Maçonnière,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée :

- Le Lutron avec quatre scénarios,
 - Le Bourg avec quatre scénarios

Sonage retenu par la commune :

- Le Bourg sauf :
 - 3 habitations Rue de la Salette,

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

- 2 habitations Rue de l'Océan
- 3 habitations Rue du Jaunay
 - Le Lutron scénario 3 (28 habitations existantes) sauf le foyer de la Marronnière

\$ Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Délibération communale avant enquête publique du 28 Mars 2002

♦ Plan de zonage EU : Mars 2002

Sans Objet Special Spe

3.3.6 NIEUL LE DOLENT

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 2001

Nombre d'habitations concernées : 259

Secteurs d'étude : La totalité de la commune répartie sur 17 secteurs représentant 193 habitations et de l'habitat diffus pour 66 habitations

🔖 Etat des lieux : 30 % de celles-ci étaient conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'étude

- Contraintes de surface pour 17 habitations,
- Contraintes topographiques pour 12 habitations

♥ **Aptitude des sols** : Campagne pédologique constituée de 142 sondages, 8 tests de perméabilité et fosses pédologiques, 47 unités pédologiques déterminées :

- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain sauf la Jaunelière partielle, la Grande Vignolière partielle et la Chauvière,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : La Martinière, Bellevue, Route de la Boissière, La Liamière, La Thibaudière, La Jeannière avec deux scénarios, La Guibretière, La Vergne, La Remelière

Sonage retenu par la commune : Le Bourg

Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet

> Plan de zonage EU : Septembre 2001

♥Révision du zonage EU: En Janvier 2012, extension du périmètre à la périphérie du Bourg, en fonction des zonae urbanisables 1 AU (105 lots) et 2 AU (238 lots) représentant avec les habitations existantes raccordables 356 logements soit 869 Equivalents Habitants

Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Achards

3.3.7 SAINTE FLAIVE DES LOUPS

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 1999

Nombre d'habitations concernées : 227

Secteurs d'étude : La totalité de la commune répartie sur 15 secteurs

♥ Etat des lieux : Réalisé en 1998 avec description des filières en place et état des contraintes parcellaires

♣ Aptitude des sols : Campagne pédologique constituée de 24 sondages, 20 tests de perméabilité et 86 fosses pédologiques,

4 types de sols :

- Sol sain sur granite moyennement perméable,
- Sol argileux sur granite peu perméable,
- Sols sur granite ou schiste, hydromorphes et imperméables

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : La Belette, le Beignon, Bourdigal, la Renelière, la Renaudière, le Tablier-la Coiffaudière et la Gourdière

Sonage retenu par la commune : Le Bourg, la Belette et l'Arrêt refoulés sur le Bourg

♥Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet

> Plan de zonage EU: 1998

Skévision du zonage EU: En Avril 2012, eExtension du périmètre à la périphérie du Bourg, en fonction des zones urbanisables et sur les secteurs de l'Etessière, de la Croix et de l'Arrêt.

Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Achards le 21 Mars 2012

3.3.8 SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 2006

Nombre d'habitations concernées : 370

Secteurs d'étude : La totalité de la commune

🔖 Etat des lieux : 10 % des installations conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'étude

♦ Aptitude des sols : Non précisée

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée :

- Les Moulières avec deux scénarios,
- La Guilmondière,
- La Rocherie,
- La Renelière avec deux scénarios,
- Pointindoux avec deux scénarios
 - Le Charron

Sonage retenu par la commune :

- Raccordement en concordance avec le projet de PLU des zones urbanisables en périphérie du Bourg qui représenteraient 930 Equivalents Habitants
 - Raccordement d'une zone urbanisable sur le village des Essais sur la station d'épuration de la Mothe Achard

♦ Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : 27 Janvier 2006

Plan de zonage EU : Actualisé en 2006Révision du zonage EU : Sans Objet

3.3.9 SAINT JULIEN DES LANDES

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 1998

Nombre d'habitations concernées : 151

Secteurs d'étude : La totalité de la commune répartie sur 5 secteurs représentant 98 habitations et de l'habitat diffus pour 53 habitations

Etat des lieux : Sur les 151 d'installations enquêtées 34 % étaient conformes à la réglementation en vigueur.

Quatre campings étaient recensés sur la commune

Aptitude des sols : Campagne pédologique constituée de 60 sondages et 30 tests de perméabilité,

Trois types de sol étaient recensés :

- Limons argileux sur schistes : épandage possible avec amendement,
- Limons argileux : filière de type filtre à sable vertical drainé,
- Limons argileux avec hydromorphie : filière de type filtre à sable vertical drainé étanche surélevé ou pas.

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Tous les secteurs ont fait l'objet d'une estimation

Sonage retenu par la commune : Raccordement des Moquillons et de la Bassetière sur le Bourg avec augmentation de la capacité de la station à 1300 EH

Mise en place d'un réseau/station pour le Richard Extension du périmètre pour 4 habitations sur la Braudière

♦ Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet

Plan de zonage EU : Sans Objet
Révision du zonage EU : Sans Objet

3.3.10 SAINT MATHURIN

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 2004

Nombre d'habitations concernées : 150

Secteurs d'étude : La totalité de la commune

🔖 Etat des lieux : 10 % d'installations conformes sur les 80 visites domiciliaires réalisées

♣ Aptitude des sols : Campagne pédologique constituée de 100 sondages, 5 tests de perméabilité et 86 fosses pédologiques :

- Sol bruns sur schistes plus ou moins épais argilo-limoneux
- Aptitude globalement inapte à l'épandage souterrain,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

🔖 Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée : Sans Objet

> Zonage retenu par la commune : Le Bourg

\$Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet

Splan de zonage EU: 2004

♥Révision du zonage EU : En Octobre 2007, pas de remise en cause des conclusions de 2004 :

- Extension du périmètre à la périphérie du Bourg, en fonction des zones urbanisables.
- Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Achards en Octobre 2007

3.3.11 LE GIROUARD

Situation actuelle : Étude de zonage d'origine de 1998

♦ Nombre d'habitations concernées : 271

Secteurs d'étude : La totalité de la commune répartie sur 4 secteurs représentant 164 habitations et de l'habitat diffus pour 107 habitations

➡ Etat des lieux : 60 % des installations ont été visitées et 28 % de celles-ci étaient conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'étude

Aptitude des sols : Campagne pédologique constituée de 140 sondages, 8 tests de perméabilité et fosses pédologiques,

26 unités pédologiques déterminées :

- Aptitude globalement inadaptée à l'épandage souterrain,
- Filière préconisée : filtre à sable drainé vertical

Secteurs où une étude technico économique comparative a été réalisée :

- La Bourrie avec trois scénarios,
- La Gendronnière.
- Le Bourg avec deux scénarios,
- Le Moulin de la Bénatrie et la Belle Eugénie avec trois scénarios,
 - L'Yvonnière, la Laurencière, la Garlière et la Belle Eugénie trois scénarios,

Sonage retenu par la commune : Le Bourg

♥Date de la délibération validant le zonage d'assainissement : Sans Objet

Plan de zonage EU : 1998

♥Révision du zonage EU : En Juin 2010

- Extension du périmètre à la périphérie du Bourg, aux rues de la Minerie et des Forgerons et au Patis de Sensis
- Situation du nombre d'équivalents habitants raccordés à la station d'épuration : 220,
- Estimation du nombre d'équivalents habitants raccordables en fonction du projet PLU : 290
- Dépassement prévisible de la capacité nominale de l'ouvrage
- Zonage validé par une délibération de la CDC du Pays des Achards le 26 Mai 2010



4 SITUATION ACTUELLE

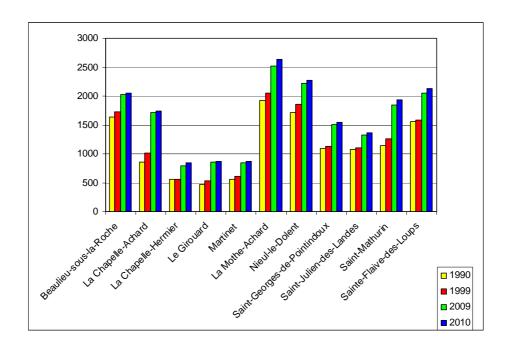
4.1 DEMOGRAPHIE ET URBANISATION

4.1.1 POPULATION – HABITAT

Dans le cadre de l'étude de zonage, la démographie (et son évolution au cours du temps), est un facteur très important. Elle sert, en effet, de base à toute prospective de dimensionnement des ouvrages de collecte et de traitement des effluents.

Les résultats des derniers recensements I.N.S.E.E. du secteur d'étude figurent dans le tableau et le graphique suivants.

	Recensements				Densité (hab/km²)	Variation de la	Variation de la	Variation de la	
	1990	1999	2009	2010	en 2010	population 1990-1999	population 1999-2009	population 2009-2010	
Beaulieu-sous-la-Roche	1632	1725	2020	2 053	80,6	93	295	33	
La Chapelle-Achard	860	1009	1708	1 745	80,9	149	699	37	
La Chapelle-Hermier	563	558	796	847	47,2	-5	238	51	
Le Girouard	466	532	852	873	34,8	66	320	21	
Martinet	557	604	844	870	48	47	240	26	
La Mothe-Achard	1918	2051	2524	2 631	301,4	133	473	107	
Nieul-le-Dolent	1714	1855	2222	2 278	82,8	141	367	56	
Saint-Georges-de-Pointindoux	1092	1130	1508	1 545	100,5	38	378	37	
Saint-Julien-des-Landes	1075	1105	1331	1 364	48,2	30	226	33	
Saint-Mathurin	1137	1257	1849	1 936	82,3	120	592	87	
Sainte-Flaive-des-Loups	1556	1578	2052	2 135	59,1	22	474	83	
CDC du Pays des Achards	12570	13404	17706	18 277	73,8	834	4302	571	



Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

La progression de la population est moins accentuée sur la période 2009/2010 que sur la précédente 1999/2009. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays des Achards, la population a augmenté de + 6 % sur la période 1990/1999, + 32 % sur 1999/2009 et +3 % 2009/2010.

Pour l'évolution du parc des logements, le tableau ci-dessous recense la progression du nombre total de logement par commune, le taux d'occupation par commune et la répartition du type de logement en 2010.

Evolution du no	mbre de lo	gements				Répartiti	on des logements e	en 2010	
Ensemble des logements	1990	1999	2009	2010	Résidences principales	Taux d'occupation (nbre hab/logt)	% des résidences principales sur le parc total des logements	Résidences secondaires	Logements vacants
Beaulieu-sous-la-Roche	633	739	896	912	801	2,56	89,40%	69	42
La Chapelle-Achard	374	443	721	727	628	2,78	87,10%	56	44
La Chapelle-Hermier	257	292	436	437	345	2,46	79,13%	74	18
Le Girouard	260	288	412	422	343	2,55	83,25%	46	33
Martinet	258	286	417	430	336	2,59	80,58%	67	27
La Mothe-Achard	829	933	1186	1220	1073	2,45	90,47%	50	96
Nieul-le-Dolent	674	773	956	993	897	2,54	93,83%	49	46
Saint-Georges-de-Pointindoux	466	516	690	712	612	2,52	88,70%	60	40
Saint-Julien-des-Landes	501	545	655	672	561	2,43	85,65%	88	23
Saint-Mathurin	477	575	842	882	774	2,50	91,92%	59	50
Sainte-Flaive-des-Loups	586	648	876	912	818	2,61	93,38%	48	46
CDC du Pays des Achards	5315	6038	8086	8320	7188	2,55	88,89%	666	466

Il s'avère que l'accroissement du nombre de résidences principales qui représente en moyenne de 80 à 90 % du parc total; correspond principalement à l'évolution de la population. Seules les communes de la Chapelle Hermier et Martinet disposent d'un nombre de résidences secondaires conséquent (17 et 16 % du parc total).

La densité de population sur la Communauté de Communes du Pays des Achards était de 74 habitants par km² en 2010 alors que celle du département de la Vendée était de 94,5. Pour ce qui concerne le taux d'occupation, celuici se stabilise à 2,55 occupants par logement pour une moyenne départementale de 2,34.

4.1.2 URBANISATION

A part la commune du Girouard qui dispose d'une carte communale, les autres communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme. Toutes les communes ne sont pas au même stade d'évolution de leurs documents :

- Saint Mathurin et Saint Julien des Landes ont procèdé à l'actualisation de leur PLU,
- Le Girouard est en cours d'établissement d'un PLU à la place de sa carte communale,
- les autres communes disposent d'un PLU relativement récent.

Pour chaque commune les zones urbanisables sont reportées sur des plans situés en Annexes Cartographiques. Sept types de zones sont différenciés :

- les zones urbanisables U aussi bien pour l'habitat, le loisir ou l'activité,
- les zones urbanisables à court terme pour l'habitat : 1 AU,
- les zones urbanisables à long terme pour l'habitat : 2 AU,
- les zones urbanisables à court terme pour les équipements publics et les loisirs : 1 AUL,
- les zones urbanisables à long terme pour les équipements publics et les loisirs : 2 AUL,
- les zones urbanisables à court terme pour les activités : 1 AUE,
- les zones urbanisables à long terme pour les activités : 1 AUE,

4.1.2.1 Beaulieu-sous-la-Roche

La commune dispose d'un PLU de 2011. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 15 et 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

Zone 1 AU: 8,24 hectares

Zone 2 AU : 6,80 hectares

Zone 1 AUL: 4,55 hectares

Zone 1 AUE : 2,54 hectares

Zone 2 AUE : 7,45 hectares

Trois zones sont en cours d'urbanisation : un lotissement en zone UB de 22 lots, un éco quartier de 18 lots et un lotissement en zone 1 AU de 45 lots.

Il reste à urbaniser à court et long terme 10 hectares pour l'habitat soit 150 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 383 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 5,4 hectares soit 81 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme de 464 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

4.1.2.2 La Chapelle-Achard

La commune dispose d'un PLU de 2008 modifié en 2012. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 23 et 25 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

Zone 1 AU : 11,63 hectares

Zone 2 AU : 29.25 hectares

Zone 1 AUL : 24,26 hectares

Zone 1 AUE : 63,35 hectares

Une zone 1AU est en cours d'urbanisation, il s'agit d'un lotissement de 41 lots.

Il reste à urbaniser pour l'habitat à court terme 7,63 hectares soit 114 logements et 29,25 hectares à long terme soit 439 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait pour 553 logements à 1410 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 63,35 hectares soit 950 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme de 2360 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.3 La Chapelle-Hermier

La commune procède à l'élaboration d'un PLU. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 10 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

• Zone 1 AU: 12,17 hectares dont 5,86 urbanisés ou en cours d'urbanisation pour le Bourg et 2,26 pour la Faverie,

Zone 2 AU: 6.75 hectares

Zone 1 AUL: 27,34 hectares dont 3 hectares dans le Bourg

Zone 1 AUE : 2,56 hectares

Il reste à urbaniser pour le Bourg : 13,06 hectares pour l'habitat soit 196 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 500 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 2,56 hectares soit 38 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 538 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

Il reste à urbaniser pour la Faverie : 2,26 hectares pour l'habitat soit 34 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 86 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55. Le nombre de logements envisageables sur les secteurs déjà desservis est estimé à 4 constructions soit 10 Equivalents Habitants. Le flux polluant à terme serait de 96 Equivalents Habitants.

4.1.2.4 Martinet

La commune procède à l'élaboration d'un PLU. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 12 et 13 soit 137 logements sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

Zone 1 AU: 4,53 hectares,

Zone 2 AU : 1,17 hectares

Zone 1 AUL : 1,16.

L'urbanisation du Bourg sur 5,7 hectares pour l'habitat serait de 86 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 218 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 218 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

Il reste sur le hameau du Lutron deux possibilités de construction soit 5 Equivalents Habitants.

4.1.2.5 La Mothe-Achard

La commune dispose d'un PLU de 2011, une modification est en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

• Zone 1 AU: 26,33 hectares dont 22,33 urbanisés ou en cours d'urbanisation,

Zone 2 AU : 23,34 hectares,

Zone 1 AUL : 45,44 hectares,

Zone 1 AUE : 44,29 hectares.

Il reste à urbaniser : 4 hectares pour l'habitat à court terme et 23,34 hectares à long terme soit 27,34 hectares ce qui correspond à 410 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 1046 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 44,29 hectares soit 664 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets. Par contre un projet de piscine et de collège peut être estimé :

- pour la piscine avec une fréquentation de 800 usagers par jour et un ratio de 0,16 Equivalent Habitant par usagers, a une charge de 128 Equivalents Habitants.
- Pour le collège d'une capacité de 400 élèves plus le personnel et avec un ratio de 0,5 Equivalent Habitant par élève et personnel a une charge de 225 Equivalents Habitants.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 2063 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

4.1.2.6 Nieul-le-Dolent

La commune dispose d'un PLU de 2003 avec une révision approuvée le 17 septembre 2012. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 15 et 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

Zone 1 AU: 12.24 hectares.

Zone 2 AU : 14,57 hectares,

• Zone 1 AUL: 11 hectares dont 5,43 hectares au niveau du Bourg,

• Zone 2 AU mh : 2,23 hectares au niveau du Bourg pour des équipements médicaux-sociaux,

Il reste à urbaniser : 12,24 hectares pour l'habitat à court terme et 14,57 hectares à long terme soit 26,82 hectares ce qui correspond à 402 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 1026 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 1026 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.7 Sainte-Flaive-des-Loups

La commune dispose d'un PLU de 2008. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé entre 15 et 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

• Zone 1 AU : 26.25 hectares dont 8 urbanisés ou en cours d'urbanisation,

Zone 2 AU : 20,4 hectares,

Zone 1 AUL: 32,84 hectares dont 6,68 hectares au niveau du Bourg,

• Zone 1 AUE : 1,60 hectares.

Il reste à urbaniser : 18,25 hectares pour l'habitat à court terme et 20,4 hectares à long terme soit 38,65 hectares ce qui correspond à 580 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 1479 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 1,60 hectare soit 24 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 1503 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.8 Saint-Georges-de-Pointindoux

La commune dispose d'un PLU de Novembre 2006 avec une révision en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 15 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

• Zone 1 AU: 10,39 hectares dont 3,2 urbanisés ou en cours d'urbanisation,

Zone 2 AU: 9,43 hectares,

Zone 1 AUL: 1,76 hectares,

Zone 1 AUE : 7,40 hectares.

Zone 2AUE: 3,64 hectares.

Il reste à urbaniser : 7,19 hectares pour l'habitat à court terme et 9,43 hectares à long terme soit 16,62 hectares ce qui correspond à 249 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 636 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 11,04 hectares soit 166 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 802 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.9 Saint-Julien-des-Landes

La commune dispose d'un PLU de 2005 avec une révision générale en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 20 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

Zone 1 AU: 10,47 hectares

• Zone 2 AU: 3,08 hectares

Zone 1AUt (tourisme): 2,09 hectares,

Zone AUt (camping): 9,14 hectares.

Zone 1 AUL: 2,45 hectares hors Bourg,

Zone 2 AUL: 2,30 hectares,

Zone 1 AUE : 3,18 hectares.

Il reste à urbaniser : 10,47 hectares pour l'habitat à court terme et 3,08 hectares à long terme soit 13,55 hectares ce qui correspond à 203 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 518 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 3,18 hectares soit 48 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare. Pour la zone dédiée aux équipements publics et de loisirs ainsi que pour l'activité hôtelière, il est difficile estimer le flux polluant sans connaître la nature des projets.

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 566 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.10 Saint-Mathurin

La commune dispose d'un PLU de 2014 avec une révision générale en cours. Le nombre estimé de permis de construire en moyenne par an a été estimé à 30 sur une période de 10 ans.

Le PLU envisage l'urbanisation suivante :

Zone 1 AU : 3,35 hectares,

Zone 2 AU : 12,85 hectares,

Zone 1 AUE : 5 hectares.

Il reste à urbaniser : 3,35 hectares pour l'habitat à court terme et 12,85 hectares à long terme soit 16,20 hectares ce qui correspond à 243 logements à raison de 15 logements par hectare ce qui correspondrait à 620 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, les zones raccordables au réseau collectif ont une surface de 5 hectares soit 75 Equivalents Habitants. Pour ce secteur spécifique, un projet de camping est envisagé, constitué de 86 emplacements avec une charge estimée à 270 Equivalents Habitants.

Le nombre de futurs Equivalents Habitants en dehors des projets engagés seraient à terme pour le Bourg de 965 Equivalents Habitants sans comptabiliser les dents creuses en zone U raccordable.

4.1.2.11 Le Girouard

La commune procède à l'élaboration d'un PLU. La commune a arrêté le projet et les documents sont en cours d'instruction devant les Personnes Publiques Associées. L'objectif de développement a été fixé à 12 logements par an.

Trois zones urbanisables ont été délimitées :

- une zone à urbaniser à court terme (1 AU) de 2,9 hectares soit 46 logements,
- deux zones à urbaniser à long terme (2 AU) : une de 1,8 hectare soit 27 logements et l'autre de 1,5 hectare soit 22 logements,
- une zone artisanale (1 AUe) d'une surface d'un hectare.

Le nombre de constructions à terme serait de 95 logements soit 242 Equivalents Habitants en prenant un taux d'occupation de 2,55.

Pour les activités, la zone raccordable au réseau collectif a une surface de 1 hectare soit 15 Equivalents Habitants en prenant un ratio de 15 Equivalents Habitants par hectare

A terme, l'urbanisation de toutes les zones générerait un flux polluant de 283 Equivalents Habitants en estimant les dents creuses à environ 10 logements soit 26 Equivalents Habitants.

4.1.2.12 Synthèse

Le tableau ci-dessous liste en Equivalents Habitants les charges estimées raccordables aux unités de traitement. Il sera nécessaire de rajouter les charges provenant de la densification des zones U : dents creuses pour disposer d'une estimation complète par commune.

Charges estimées en EH en fonction des documents d'urbanisation										
Ensemble des logements	Zones urbanisables pour l'habitat	Zones urbanisables pour les activités	Zones urbanisables pour les équipements publics	Dents creuses	Charge totale estimée					
Beaulieu-sous-la-Roche	383	81	0	0	464					
La Chapelle-Achard	1410	950	0	0	2360					
La Chapelle-Hermier Bourg	500	38	0	0	538					
La Chapelle-Hermier La Faverie	86	0	0	10	96					
Le Girouard	242	15	0	26	283					
Martinet	218	0	0	0	218					
Martinet - Le Lutron	0	0	0	5	5					
La Mothe-Achard	1046	664	353	0	2063					
Nieul-le-Dolent	1026	0	0	0	1026					
Sainte-Flaive-des-Loups	1479	24	0	0	1503					
Saint-Georges-de-Pointindoux	636	166	0	0	802					
Saint-Julien-des-Landes	518	48	0	0	566					
Saint-Mathurin	620	345	0	0	965					
CDC du Pays des Achards	8 164	2 331	353	41	10 889					

4.2 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ACTUEL

La Communauté de Communes du Pays des Achards a la compétence « Assainissement Collectif ». Certaines stations sont gérées en régie par le personnel intercommunal et d'autres sont gérées par un fermier.

En 2013, le parc est constitué de 15 unités de traitement. Suite à la réalisation de trois diagnostics de réseau avec l'établissement d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur les communes du Girouard, Martinet et Saint Flaive des Loups. Le service assainissement de la communauté de communes du Pays des Achards a lancé les études :

- pour déplacer et réaliser une nouvelle unité de traitement pour la commune de Martinet. Une station de type Boues activées d'une capacité de 1400 EH remplacera le lagunage actuel,
- pour augmenter la capacité de la station par lagunage à 1000 EH de la commune du Girouard,
- pour réaliser le réseau de transfert les effluents de la station de Sainte Flaive des Loups sur l'unité de traitement de la Chapelle Achard.

4.2.1 ETAT DE FONCTIONNEMENT DU PARC DES UNITES DE TRAITEMENT

	Commune	Lieu	Туре	Date de mise en service	Capacité EH	Nominale Hydraulique en m3/j	Nominale Organique en Kg de DBO5/j	Charge Hydraulique	Charge Organique
1	Beaulieu sous la Roche	La Guissière	Boues Activées	sept-05	2000	300	120	95%	60%
2	La Chapelle Achard		Boues Activées	févr-11	5300	660	318	69%	20%
3	La Chapelle Hermier	La Haute Marinière	FPR + Lagunage	janv-12	900	135	54	32%	41%
4	La Chapelle Hermier	La Faverie	Lagunage naturel	oct-93	103	16	6,2	72%	74%
5	Le Girouard*	Rte de Nieul le Dolent	Lagunage naturel	déc-00	1000	150	60	50%	38%
6	Martinet*	Rte de la Chapelle	Boues Activées	sept-06	1400	210	84	36%	35%
7	Martinet	Le Lutron	Lagunage naturel		125	19	7,5	64%	65%
8	La Mothe Achard	Rte du Plessis Landry	Boues Activées	janv-98	4000	600	240	121%	70%
9	Nieul le Dolent		Boues Activées	mai-10	3000	492	180	71%	50%
10	Sainte Flaive des Loups	Rte de la Chapelle Achard	Lagunage naturel	oct-04	1000	150	60	89%	110%
11	Saint Georges de Pointindoux	Rte de la Mothe Achard	Lagunage naturel	déc-00	900	137	54	50%	40%
12	Saint Julien des Landes	La Baudrière	Lagunage naturel	oct-96	160	30	9,6	63%	6%
13	Saint Julien des Landes	Rte du Cimetière	Boues Activées	sept-11	1800	270	108	50%	40%
14	Saint Julien des Landes	La Richard	Lagunage naturel	nov-08	190	23	11	58%	49%
15	Saint Mathurin*	Rte de l'Ile d'Olonne	Boues Activées	juil-86	3200	480	192	71%	57%

Saint Mathurin*: Une nouvelle station d'épuration de type « Boues Activées » d'une capacité de 3200 Eh est en cours de construction et remplacera les deux unités de traitement existantes.

Pour Martinet* et le Girouard*, les calculs sont réalisés avec les capacités des futures stations d'épuration.

Pour les stations de la Faverie-commune de La Chapelle Hermier (37 branchements), du Lutron-commune de Martinet (39 branchements) et de la Richard commune de Saint Julien des Landes (43 branchements); les charges hydraulique et organique ont été estimées en l'absence de données du SATESE en fonction du nombre de branchements sur les ouvrages. Le calcul est réalisé en prenant un taux d'occupation de 2,6 habitants par logement et un ratio de 0,8 Equivalent Habitant par habitant. En effet en commune rural, la consommation d'eau potable est inférieure aux ratios de l'Equivalent Habitant qui sont de 150 litres d'eau par jour et par personne et 60 g de DBO_5 par jour et par personne. Les charges sont donc estimées en prenant des ratios de 120 litres d'eau par jour et par personne et 48 g de DBO_5 par jour et par personne.

4.2.2 POSSIBILITES DE RACCORDEMENT SUR LES UNITES DE TRAITEMENT EXISTANTES EN FONCTION DES PROJETS D'URBANISME

En fonction des projets d'urbanisation, les reliquats raccordables par unités de traitement sont les suivants :

						l		Proje	t d'urbanisation			
	Commune	Nominale Organique en Kg de DBO5/j	Charge Organique	Reliquat raccordable en Kg de DBO5/j	Reliquat raccordable en EH	Nombre estimé de permis de construire par an	Charge estimée en EH à échéance 10 ans	Solde	Charge estimée en EH à échéance 20 ans	Solde	Charge totale estimée en EH à partir des projets PLU	Solde
1	Beaulieu sous la Roche	120	60%	48	800	15 à 20	500	300	1000	-200	464	336
2	La Chapelle Achard	318	20%	254,4	4240	23 à 25	638	3603	1275	2965	2360	1880
3	La Chapelle Hermier (Bourg)	54	41%	31,86	531	10	255	276	510	21	538	-7
4	La Chapelle Hermier (La Faverie)	6,2	74%	1,5824	26						96	-70
5	Le Girouard	60	38%	37,2	620	12	306	314	612	8	283	337
6	Martinet (Bourg)	84	35%	54,6	910	12 à 13	332	579	663	247	218	692
7	Martinet (Le Lutron)	7,5	65%	2,6328	44						5	39
8	La Mothe Achard	240	70%	72	1200	20	510	690	1020	180	2063	-863
9	Nieul le Dolent	180	50%	90	1500	15 à 20	510	990	1020	480	1026	474
10	Sainte Flaive des Loups	60	110%	0	0	15 à 20	510	-510	1020	-1020	1503	-1503
11	Saint Georges de Pointindoux	54	40%	32,4	540	15	510	30	1020	-480	802	-262
12	Saint Julien des Landes (La Baudrière)	9,6	6%	9,024	150			150	0	150	0	150
13	Saint Julien des Landes (Bourg)	108	40%	64,8	1080	20	510	570	1020	60	566	514
14	Saint Julien des Landes (La Richard)	11	49%	5,6336	94							94
15	Saint Mathurin (BA 3200 EH)	192	57%	82,56	1376	30	765	611	1530	-154	965	411

Pour la commune de Saint Mathurin, les études et les travaux d'extension de la station du Bourg sont en cours pour la création d'une seule unité de traitement d'une capacité de 3200 Equivalents Habitants.

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

Pour les communes du Girouard, Martinet et Saint Flaive des Loups des projets d'extension sont lancés :

- Pour la commune du Girouard : la capacité de la station d'épuration sera portée à 1000 EH à l'horizon 2030 par l'agrandissement des lagunes,
- Pour la commune de Martinet : la capacité de la station d'épuration sera portée à 1400 EH à l'horizon 2030 par la construction d'une station de type « Boues Activées » avec un traitement de l'azote et du phosphore compte tenu des contraintes du bassin versant (usage eau potable du Jaunay). Trois sites ont été étudiés, celui situé à l'est du bourg (site N°1),
- Pour la commune de Sainte Flaive des Loups : La solution de refoulement sur la station d'épuration de la Chapelle Achard a été retenue (scénario N°4) sous réserve de travaux de réduction des entrées d'eaux parasites dans le réseau de la Chapelle Achard.

En dehors de ces guatre communes, la situation est la suivante pour :

- Beaulieu sous la Roche : La station actuelle est en capacité pour les projets envisagés dans le PLU. Par contre à échéance 20 ans sur le rythme de construction fourni par la collectivité, la station actuelle arriverait en limite de capacité à l'horizon 2030.
- La Chapelle Achard : la station est en capacité pour les projets fixés par le PLU ainsi que sur le rythme de construction fourni par la collectivité. De plus, cette unité de traitement est en capacité d'accueillir les effluents du bourg de Sainte Flaive des Loups ainsi que ceux qui seront générés par les projets d'urbanisme de cette collectivité.
- La Chapelle Hermier Bourg : La station est en capacité à échéance 20 ans. Par contre, elle arrivera en limite de capacité lorsque l'ensemble des projets d'urbanisme du PLU sera réalisé.
- La Chapelle Hermier La Faverie : La station accepte le raccordement des dents creuses sur le secteur déjà desservi. Par contre, elle ne pourra accepter les effluents de la zone urbanisable sans une extension de capacité.
- Martinet Le Lutron : La station est en capacité d'accueillir les effluents des quelques dents creuse du hameau.
- La Mothe Achard : La station est en capacité à échéance 20 ans. Par contre, elle arrivera en limite de capacité lorsque l'ensemble des projets d'urbanisme du PLU sera réalisé.
- Nieul le Dolent : La station est en capacité à échéance 20 ans et pour l'urbanisation de la totalité des zones urbanisables.
- Saint Georges de Pointindoux : La station est en capacité à échéance 10 ans. Par contre, elle arrivera en limite de capacité à échéance 20 ans et lorsque l'ensemble des projets d'urbanisme du PLU sera réalisé.
- Saint Julien des Landes Bourg : La station est en capacité à échéance 20 ans et pour l'urbanisation de la totalité des zones urbanisables ainsi que le raccordement des 36 habitations du lotissement de la Bassetière.
- Saint Julien des Landes la Baudrière et la Richard : Les stations sont en capacité pour accueillir de nouveaux branchements.

4.2.3 MONTANT DES PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les tarifs fixés par la délibération communautaire du 16 Octobre 2013 sont les suivants pour l'année 2014 :

Part fixe : 50 €/an,

Part variable : 1,50 €/m³,

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été fixée le 19 Septembre 2012 à 1800 € pour les habitations. Pour tous les autres cas : collectif, hôtels, activités,,, la délibération appliquent une PAC spécifique détaillée dans la dite délibération. Le détail des tarifs en vigueur pour 2014 est inséré en Annexe N°1.

4.3 ETUDE DIAGNOSTIQUE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

La Communauté de Communes du Pays des Achards Plus a créé le Service Publique d'Assainissement Non Collectif le 1 er Janvier 2006.

Le diagnostic préalable à la mise en place du SPANC a été réalisé sur 1712. La situation au 31 Décembre 2013 était la suivante :

o Classe 3 -Bon fonctionnement : 689 soit 41 %,

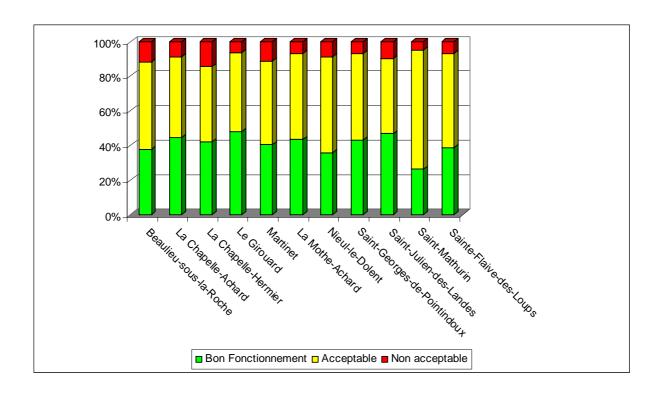
o Classe 2 -Acceptable: 878 soit 51 %,

o Classe 1 - Non acceptable : 145 soit 8 %,

L'état des lieux SPANC est détaillé par commune figurent dans le tableau et le graphique suivants :

Commune	Bon Fonctionnement	Acceptable	Non acceptable
Beaulieu-sous-la-Roche	84	113	26
La Chapelle-Achard	45	47	9
La Chapelle-Hermier	32	33	11
Le Girouard	99	94	13
Martinet	40	48	11
La Mothe-Achard	13	15	2
Nieul-le-Dolent	77	120	19
Saint-Georges-de-Pointindoux	71	82	11
Saint-Julien-des-Landes	73	68	15
Saint-Mathurin	32	84	6
Sainte-Flaive-des-Loups	123	174	22





Pour l'année 2013, 498 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. La situation au 31 Décembre 2013 était la suivante :

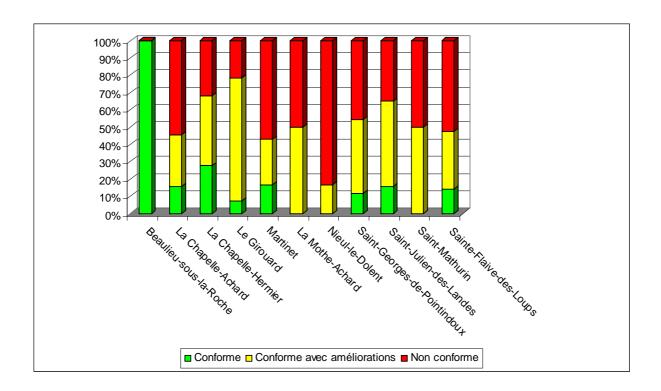
o Conforme: 70 soit 14 %,

o Conforme avec améliorations: 211 soit 42 %,

o Non conforme: 217 soit 44 %,

Commune	Conforme	Conforme avec améliorations	Non conforme
Beaulieu-sous-la-Roche	1	0	0
La Chapelle-Achard	9	17	31
La Chapelle-Hermier	13	19	15
Le Girouard	5	50	15
Martinet	7	11	24
La Mothe-Achard	0	7	7
Nieul-le-Dolent	0	1	5
Saint-Georges-de-Pointindoux	12	43	46
Saint-Julien-des-Landes	9	28	20
Saint-Mathurin	0	2	2
Sainte-Flaive-des-Loups	14	33	52





Malgré les relances, il reste 174 installations à contrôler : 7 en 2010, 71 en 2011 et 96 en 2012. Ces contrôles sont planifiés sur l'année 2014.

Enfin sur l'année 2013, le SPANC a réalisé :

- Contrôle de conception : 336,
- Contrôle de réalisation : 255,
- Diagnostic pour cession immobilière : 19
- Contrôle de bon fonctionnement pour cession immobilière : 33.

Le montant des différentes redevances SPANC au 1 er Janvier 2014 sont les suivantes :

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes : 54,27 € (TVA 7 %),
- Contrôle de fonctionnement : 42,15 € (TVA 7 %),
- Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves : 103,92 € (TVA 7 %),
- Contrôle ponctuel de bon fonctionnement pour cession immobilière : 98,15 € (TVA 19,6 %)
- Diagnostic de bon fonctionnement pour cession immobilière : 109,70 € (TVA 19,6 %)

5 ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE COMPARATIVE

5.1 SITUATION DE LA CONFORMITES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE

27 secteurs d'étude ont été délimités sur les onze communes de la Communauté de Communes du Pays des Achards. La situation de la conformité des habitations de ces secteurs d'étude a été cartographiée (plans 36 à 62 en Annexes cartographiques) en fonction de la situation SPANC au 1 er Janvier 2013.

Selon l'état de fonctionnement de la filière d'assainissement, chaque habitation a été classée dans une des 4 catégories :

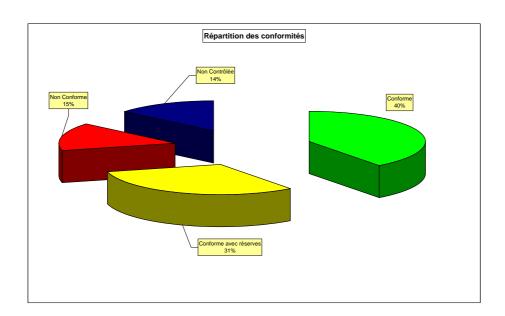
- Conforme,
- Conforme avec réserves,
- Non Conforme,
- Non contrôlée.

Cet état des lieux résulte soit du diagnostic initial, soit du contrôle de Bon Fonctionnement, soit du contrôle de réalisation après travaux lors d'un dépôt de permis de construire ou d'une vente.

En fonction de ces informations, il est possible de connaître pour chaque zone d'étude, le nombre et la localisation des habitations non conformes nécessitant des travaux de réhabilitation.

Sur les 442 habitations des zones d'étude, la situation du fonctionnement des assainissements non collectif au 1 er Janvier 2013 est la suivante :

	Conforme		Non Contrôlée	
Conforme	avec	Non Conforme		
	réserves			
175	139	67	61	



Un tableau page suivante détaille la situation par zones d'étude.

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

Commune	Village	Conforme	Conforme avec réserves	Non Conforme	Non Contrôlée	Total	Diagnostic	Contrôle de Conception	Contrôle de Réalisation	Bon Fonctionnement	Non référencé	Total
Le F	Le Plessis aux Moines	6	6	3	5	20	20	0	0	0	0	20
	L'Augisière	13	6	2	0	21	21	0	0	0	0	21
Ie Pré C Rue des	La Vacherie	5	12	2	0	19	19	0	0	0	0	19
	le Pré Canteau	8	14	4	0	26	26	0	0	0	0	26
	Rue des Etangs et Impasse des Fontaines	1	1	1	2	5	3	0	0	0	2	5
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	7	5	7	5	24	13	0	0	9	2	24
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	5	2	2	0	9	6	0	0	3	0	9
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrolles et la Durandière	2	0	2	0	4	2	0	0	2	0	4
MARTINET	La Réveillère	4	5	4	4	17	2	1	1	10	3	17
WARTINET	La Vieille Malevergne	11	3	2	1	17	7	1	3	5	1	17
NIEUL LE DOLENT	La Martinière	3	11	1	2	17	15	0	0	0	2	17
NIEUL LE DOLENT	Bellevue	0	6	0	1	7	6	0	0	0	1	7
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	La Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	17	10	11	3	41	30	0	0	8	3	41
	Le Sansis	6	4	1	0	11	10	1	0	0	0	11
	La Bardonnière, Marie Rose	17	4	7	3	31	20	0	3	7	1	31
SAINT GEORGES DE	La Boutière	1	2	1	2	6	4	0	0	1	1	6
POINTINDOUX	La Combe	2	1	3	0	6	4	0	0	2	0	6
	Les Poirettes, le Plessis	7	3	0	2	12	11	0	0	0	1	12
	La Guédanchère	12	3	2	5	22	14	0	0	3	5	22
	La Richard Nord	7	3	1	0	11	9	0	0	2	0	11
SAINT JULIEN DES LANDES	La Petite et la Grande Giraudière	10	4	1	2	17	15	0	0	2	0	17
	Le Lotissement de la Bassetière	6	5	3	4	18	13	0	0	3	2	18
SAINT MATHURIN	Les Biottières	0	1	0	11	12	7	0	0	0	5	12
	Bourgneuf	5	16	4	3	28	26	1	0	0	1	28
	La Morlière	5	5	0	2	12	12	0	0	0	0	12
LE GIROUARD	La Gendronnière	7	7	3	2	19	16	2	0	0	1	19
	Rue de la Vigne	8	0	0	2	10	9	0	0	0	1	10
TOTA	L	175	139	67	61	442	340	6	7	57	32	442



5.2 LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS SUR LES ZONES D'ETUDE

Un coût moyen de réhabilitation a été attribué par habitation, il s'élève à 7000 € HT par habitation. La réhabilitation des 67 habitations non conformes s'élèverait à 469 000 € qui se répartissent selon le tableau cidessous.

Commune	Village	Nombre d'habitations	Non Conforme	Coût de réhabilitation
	Le Plessis aux Moines	20	3	21 000 €
BEAULIEU	L'Augisière	21	2	14 000 €
	La Vacherie	19	2	14 000 €
	le Pré Canteau	26	4	28 000 €
	Rue des Etangs et Impasse des Fontaines	5	1	7 000 €
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	24	7	49 000 €
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	9	2	14 000 €
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrolles et la Durandière	4	2	14 000 €
MARTINET	La Réveillère	17	4	28 000 €
WARTINET	La Vieille Malevergne	17	2	14 000 €
NIEUL LE DOLENT	La Martinière	17	1	7 000 €
MEGE EE BOLEM	Bellevue	7	0	- €
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	La Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	41	11	77 000 €
	Le Sansis	11	1	7 000 €
	La Bardonnière, Marie Rose	31	7	49 000 €
SAINT GEORGES DE	La Boutière	6	1	7 000 €
POINTINDOUX	La Combe	6	3	21 000 €
	Les Poirettes, le Plessis	12	0	-€
	La Guédanchère	22	2	14 000 €
	La Richard Nord	11	1	7 000 €
SAINT JULIEN DES LANDES	La Petite et la Grande Giraudière	17	1	7 000 €
	Le Lotissement de la Bassetière	18	3	21 000 €
CAINT MATHIDIN	Les Biottières	12	0	- €
SAINT MATHURIN	Bourgneuf	28	4	28 000 €
	La Morlière	12	0	-€
LE GIROUARD	La Gendronnière	19	3	21 000 €
	Rue de la Vigne	10	0	- €
TOTA	L	442	67	469 000 €



5.3 LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin d'estimer le coût des travaux permettant la mise en place d'un assainissement collectif avec ou sans unité de traitement, il est nécessaire de prendre des coûts moyens des différentes composantes de ce type d'opération.

Le tableau ci-dessous liste les coûts unitaires suivants :

RESEAU					
	P.U.	Unité			
Réseau gravitaire sous VC	115	ml			
Réseau gravitaire sous RD	150	ml			
Réseau gravitaire en terrrain nu	80	ml			
Refoulement	70	ml			
Branchements	1 000	u			
Fonçage sous voie SNCF au ml	700	ml			
Fonçage sous RD	600	ml			
Poste de relevage (capacité< 50Eqh)	20 000	u			
Poste de relevage (capacité comprise entre 50 et 100 Eqh)	35 000	u			
Poste de relevage (capacité> 100Eqh)	50 000	u			
TRAITEMENT					
	P.U.	Unité			
Station d'épuration inférieure à 250 EH	1 000	EH			
Station d'épuration supérieure à 250 EH	800	EH			

Les autres critères pris en compte dans les estimations sont les suivants :

- Consommation moyenne par branchement : 80 m3,
- Taux d'occupation moyen : 2,6 habitants par logement,
- Nombre total de branchements est de 7488 et la répartition par commune en 2013 est la suivante :

Beaulieu-sous-la-Roche	705
La Chapelle-Achard	683
La Chapelle-Hermier	385
La Mothe-Achard	1398
Le Girouard	193
Martinet	324
Nieul-le-Dolent	861
Saint-Georges-de-Pointindoux	930
Saint-Julien-des-Landes	580
Saint-Mathurin	762
Sainte-Flaive-des-Loups	667

Des plans des propositions de création ou d'extension des réseaux d'assainissement sont joints en annexes cartographiques.

Pour chaque projet, une estimation financière du coût de réalisation de l'assainissement collectif a été calculée ainsi que l'incidence de ce projet le prix au m3 pour l'ensemble des abonnés de la commune concernée. En effet, le coût au m3 et l'abonnement est différent par commune. Le tableau ci-dessous liste les projets avec la référence du plan qui est situé dans les annexes cartographiques.

Commune	Village	N° de plan		
	Le Plessis aux Moines	36		
	L'Augisière	37		
BEAULIEU	La Vacherie	38		
BEAGEILO	le Pré Canteau	39		
	Rue des Etangs et	40		
	Impasse des Fontaines	40		
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	41		
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	42		
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrolles et la	43		
LA WOTTLE AOTIAND	Durandière			
MARTINET	La Réveillère	44		
W/ UCTIVE I	La Vieille Malevergne	45		
NIEUL LE DOLENT	La Martinière	46		
MIEGE EE BOLENT	Bellevue	47		
	La Renelière, les Terres	48		
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	Noires, l'Aumondière			
	Le Sansis	49		
	La Bardonnière, Marie	50		
	Rose			
SAINT GEORGES DE	La Boutière	51		
POINTINDOUX	La Combe	52		
	Les Poirettes, le Plessis	53		
	La Guédanchère	54		
	La Richard Nord	55		
	La Petite et la Grande	56		
SAINT JULIEN DES LANDES	Giraudière	30		
	Le Lotissement de la	57		
	Bassetière			
SAINT MATHURIN	Les Biottières	58		
5/4141 W/4111614114	Bourgneuf	59		
	La Morlière	60		
LE GIROUARD	La Gendronnière	61		
	Rue de la Vigne	62		

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne finance les projets d'extension de réseau et/ou les créations de réseau/station sous réserve de deux conditions :

- la capacité de la station doit être égale ou supérieur à 100 Equivalents Habitants,
- la distance entre deux branchements doit être inférieure ou égale à 40 mètres en comptabilisant les réseaux gravitaires de collecte et les réseaux refoulés de transfert

L'aide sous conditions est de 35 % du projet avec un coût plafond de 7000 € HT par branchement. Cette aide peut être complétée par une avance de 35 % du projet si celui-ci est jugé prioritaire



5.4 ESTIMATION DES SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5.4.1 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE: LE PLESSIS AUX MOINES RESTREINT OPTION N°1

Habitations totales du secteur	20	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	3
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	25	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	432	MI	49 680,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00	
Refoulement	70,00	0	MI	0,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau		86 680	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	5 864	
Unité de traitement	1000,00	44	EH	44 200	
	Т	otal Traiteme	nt	44 200	
	Honoraires, aléas, contrôles			19 632	
	Total			150 512	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		3 405	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		86 680	44 200	130 880
Maîtrise d'Œuvre		15%	13 002	6 630	19 632
Total Travaux H.T.			99 682	50 830	150 512
	S	UBVENTIONS SI	UR TRAVAUX H.1	Г.	
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	тот	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particu	liers	150 512
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAF	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE 0		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		119 912
	Taux (%)	5,00%	Durée (30	
Coût 1	Total	231 737	Annuité		7 725
Coût au branche	ement existant	454	Coût au m3 s actu		5,68
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Entretien des Post	tes de Relèvemen	t	686,14
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		353,60
	Er	ntretien du réseau	I		163,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 360,00
	Coût de fonction	onnement au m3 (en euros / an		0,88
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	454,39		
Abonnement forfaitaire				50,00	-355,15
Coût de fon	ctionnement annu	ıel moyen	70,76		-300,10
Redeva	ince moyenne anr	nuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5115
Redevance complé	mentaire au m3 p	our équilibrer le b	oudget		0,0115



5.4.2 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PLESSIS AUX MOINES ETENDU OPTION N°2

Habitations totales du secteur	20	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	20	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	52
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	29	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	579	MI	66 585,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	20	Unité	20 000,00	
Refoulement	70,00	0	MI	0,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau		106 585	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	6 129	
Unité de traitement	1000,00	52	EH	52 000	
	Т	otal Traiteme	nt	52 000	
	Honoraires, aléas, contrôles			23 788	
	Total			182 373	
	Coût	par brancher	ment	9 119	
		Coût par Eqh		3 507	



			1		
			Réseau	Station	Total
Coût Travaux	k (HT)		106 585	52 000	158 585
Maîtrise d'Œuvre		15%	15 988	7 800	23 788
Total Travaux H.T.			122 573	59 800	182 373
	SI	UBVENTIONS SI	UR TRAVAUX H.1	Г.	
Conseil Gén	néral	0,00%	0,00		0
Conseil Gén	néral	0,00%		0,00	0
Agence		35,00%	0,00		0
Agence		35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer par la	a commune (H.	T.) avant particip	ations des particu	liers	182 373
	SIMULATION	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de Ha	abs Existantes	1 800	Habs Existantes	20	36 000
raccordement Ha	abs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE 0		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		146 373
Ta	ux (%)	5,00%	Durée (/	30	
Coût Tota	al	282 874	Annuité		9 429
Coût au brancheme	ent existant	471	Coût au m3 s actu		5,89
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Foncti	ionnement et E	ntretien des Post	tes de Relèvemen	t	690,75
Fonc	ctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		416,00
	En	tretien du réseau	I		192,00
M	13 assainis par	branchement		80,00	1 600,00
(Coût de fonctio	nnement au m3 (en euros / an		0,81
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursem	nent annuel de	la dette	471,46		
Abonnement forfaitaire				50,00	-366,39
Coût de fonctionnement annuel moyen		64,94		-300,39	
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5139
Redevance compléme	entaire au m3 p	our équilibrer le b	oudget		0,0139



5.4.3 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : L'AUGISIERE SANS LA ZA

Habitations totales du secteur	21	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	21	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	55
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	37	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF					
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.		
Réseau gravitaire sous VC	115,00	533	MI	61 295,00		
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00		
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	248	MI	19 840,00		
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00		
Branchements	1 000,00	21	Unité	21 000,00		
Refoulement	70,00	0	MI	0,00		
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00		
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00		
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00		
		Total Réseau		102 135		
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	5 593		
Unité de traitement	1000,00	55	EH	54 600		
	T	otal Traiteme	nt	54 600		
	Honoraires, aléas, contróles			23 510		
	Total			180 245		
	Coût	Coût par branchement				
		Coût par Eqh		3 301		



			f			
			Réseau	Station	Total	
Coût Travaux (HT)			102 135	54 600	156 735	
Maîtrise d'Œuvre		15%	15 320	8 190	23 510	
Total Travaux H.T.			117 455	62 790	180 245	
	SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.					
Conseil (Général	0,00%	0,00		0	
Conseil (Général	0,00%		0,00	0	
Agei	nce	35,00%	0,00		0	
Age	nce	35,00%		0,00	0	
	ТОТ	AL SUBVENTIO	VS		0	
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	180 245	
	·		VANCE DES PAR			
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	21	37 800	
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0	
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		142 445	
Taux (%) 5,00%			Durée (Années)		30	
Coût [*]	Total	275 284	Annuité		9 176	
Coût au branch	ement existant	437	Coût au m3 s actu		5,46	
	-	COUT DE FON	CTIONNEMENT	-		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Post	tes de Relèvemen	t	0,00	
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		436,80	
	Er	ntretien du réseau	l		201,60	
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 680,00	
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		0,38	
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER		
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Rembour	sement annuel de	la dette	436,96			
Abonnement forfaitaire				50,00	207.27	
Coût de fonctionnement annuel moyen		iel moyen	30,40		-297,36	
Redevance moyenne annuelle 1						
Redevance par m3	1,5000					
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5121	
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0121	



5.4.4 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE: LA VACHERIE

Habitations totales du secteur	19	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	19	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	49
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	39	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	528	MI	60 720,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	19	Unité	19 000,00	
Refoulement	70,00	211	MI	14 770,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00	
		Total Réseau		129 490	
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	7 838	
Unité de traitement	1000,00	49	EH	49 400	
	T	otal Traiteme	nt	49 400	
	Honoraires, aléas, contróles			26 834	
	Total			205 724	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		4 164	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		129 490	49 400	178 890
Maîtrise d'Œuvre		15%	19 424	7 410	26 834
Total Trav	aux H.T.		148 914	56 810	205 724
	S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.1	Г.	
Conseil	Général	0,00%	0,00		C
Conseil (Général	0,00%		0,00	(
Age	nce	35,00%	0,00		(
Age	nce	35,00%		0,00	(
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		(
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	205 724
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	19	34 200
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		171 524
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30
Coût [*]	Total	331 479	Annuité		11 049
Coût au branch	ement existant	582	Coût au m3 s actu		7,27
		COUT DE FON	CTIONNEMENT	-	
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	689,21
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		395,20
	Er	ntretien du réseau	I		182,40
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 520,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		0,83
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	581,54		
Abonnement forfaitaire			50,00	470.00	
Coût de for	nctionnement annu	iel moyen	66,67		-478,22
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équil	1,5167				
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le l	oudget	_	0,0167



5.4.5 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : LE PRE CANTEAU

Habitations totales du secteur	26	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	26	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	68
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	45	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	487	MI	56 005,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	327	MI	49 050,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	15	Unité	9 000,00
Branchements	1 000,00	26	Unité	26 000,00
Refoulement	70,00	346	MI	24 220,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
		Total Réseau		219 275
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	9 699		
Unité de traitement	1000,00	68	EH	67 600
	Т	otal Traiteme	nt	67 600
		Honoraires, aléas, contrôles		43 031
		Total		
	Coût	Coût par branchement		
		Coût par Eqh		4 880



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		219 275	67 600	286 875
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	32 891	10 140	43 031
Total Trav	aux H.T.		252 166	77 740	329 906
	SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	VS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	329 906
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	26	46 800
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		283 106
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût	Гotal	547 119	Annuité		18 237
Coût au branche	ement existant	701	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,77
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Entretien des Post	tes de Relèvemen	t	699,97
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		540,80
	Er	ntretien du réseau	I		249,60
	M3 assainis par	branchement		80,00	2 080,00
	Coût de fonction	onnement au m3 (en euros / an		0,72
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	701,43		
Abonnement forfaitaire				50,00	-588,76
Coût de fonctionnement annuel moyen			57,32		-300,70
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3	Redevance par m3 d'eau consommée actuellement				
Redevance d'équili	Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)				
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0276

5.4.6 COMMUNE DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE : RUE DES ETANGS ET IMPASSE DES FONTAINES

Habitations totales du secteur	5	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	5	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	13
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	46	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	228	MI	26 220,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	5	Unité	5 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
		Total Réseau		31 220
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	7 181		
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	T	otal Traiteme	nt	0
		Honoraires, aléas, contrôles		4 683
	Total			35 903
	Coût	Coût par branchement		
		Coût par Eqh		2 762



			Réseau	Station	Total	
Coût Trav	aux (HT)		31 220	0	31 220	
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	4 683	0	4 683	
Total Trav	/aux H.T.		35 903	0	35 903	
	SUBVENTIONS SUR TRAVAUX					
Conseil (Général	0,00%	0,00		0	
Conseil (Général	0,00%		0,00	0	
Agei	nce	35,00%	0,00		0	
Agei	nce	35,00%		0,00	0	
	TOT	AL SUBVENTIO	NS		0	
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	35 903	
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAF	RTICULIERS		
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	5	9 000	
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0	
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		26 903	
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30	
Coût ⁻	Total	51 992	Annuité		1 733	
Coût au branch	ement existant	347	Coût au m3 sur les bases actuelles		4,33	
		COUT DE FON	CTIONNEMENT			
Fo	nctionnement et E	Intretien des Post	tes de Relèvemen	t	0,00	
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		104,00	
	Er	ntretien du réseau	I		48,00	
	M3 assainis par	branchement		80,00	400,00	
	Coût de fonction	onnement au m3 (en euros / an		0,38	
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER		
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Rembours	sement annuel de	la dette	346,61			
Abonnement forfaitaire				50,00	-207,01	
Coût de fonctionnement annuel moyen			30,40		-207,01	
Redevance moyenne annuelle 120,00						
Redevance par m3	Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					
Redevance d'équili	Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0021	

5.4.7 COMMUNE DE LA CHAPELLE ACHARD : CHAIGNE AVEC LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS

Habitations totales du secteur	24	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	24	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	62
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	29	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	558	MI	64 170,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	24	Unité	24 000,00
Refoulement	70,00	142	MI	9 940,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
		Total Réseau		118 110
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	5 659		
Unité de traitement	1000,00	62	EH	62 400
	Т	otal Traiteme	nt	62 400
	Honoraires, aléas, contrôles		27 077	
		Total		
	Coût	Coût par branchement		
		Coût par Eqh		3 327



			Dánan	Ct-ti	Takal
	£		Réseau	Station	Total
Coût Trav			118 110	62 400	180 510
Maîtrise		15%	17 717	9 360	27 077
Total Trav			135 827	71 760	207 587
			UR TRAVAUX H.1	Г.	
Conseil		0,00%	0,00		0
Conseil	Général	0,00%		0,00	0
Age	nce	35,00%	0,00		0
Age	nce	35,00%		0,00	0
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	207 587
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	24	43 200
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	I COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		164 387
	Taux (%)	5,00%	Durée (/	30	
Coût	Total	317 686	Ann	uité	10 590
Coût au branch	ement existant	441	Coût au m3 s actu	5,52	
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	696,90
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		499,20
	Er	ntretien du réseau	I		230,40
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 920,00
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,74
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	441,23		
Abonnement forfaitaire				50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen			59,44		-330,67
Redeva	ance moyenne anr	nuelle		120,00	
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équil	ibre spécifique au	projet présenté (a	au m3)		1,5152
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0152
·					



5.4.8 COMMUNE DE LA CHAPELLE HERMIER : LE MOULIN DES ROCHELLES

Habitations totales du secteur	9	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	9	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	23
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	59	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	533	MI	61 295,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	9	Unité	9 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
		Total Réseau		70 295
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	8 982
Unité de traitement	1000,00	23	EH	23 400
	T	otal Traiteme	nt	23 400
		Honoraires, aléas, contrôles		14 054
	Total			107 749
	Coût	Coût par branchement		
		Coût par Eqh		4 605



			Réseau	Station	Total	
Coût Trav	aux (HT)		70 295	23 400	93 69	
Maîtrise	d'Œuvre	15%	10 544	3 510	14 05	
Total Trav	/aux H.T.		80 839	26 910	107 74	
	S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.1	Γ.		
Conseil Général 0,00%			0,00		(
Conseil	Général	0,00%		0,00	(
Age	nce	35,00%	0,00		(
Age	nce	35,00%		0,00	(
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS			
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	107 749	
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS		
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	9	16 200	
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0	
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		91 549	
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30	
Coût	Total	176 924	Annuité		5 897	
Coût au branch	ement existant	655	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,19	
		COUT DE FON	CTIONNEMENT	-		
Fo	onctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	0,00	
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		187,20	
	Er	ntretien du réseau	J		86,40	
	M3 assainis par	branchement		80,00	720,00	
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,38	
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER		
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Rembour	sement annuel de	la dette	655,27			
Abonnement forfaitaire			50,00			
Coût de fonctionnement annuel moyen		30,40		-515,67		
Redeva	ance moyenne ani	nuelle	1	120,00		
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000	
Redevance d'équil	Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le bi			oudget		0,0085	



5.4.9 COMMUNE DE LA MOTHE ACHARD : LA RUE DES PETROLLES

Pour la Durandière qui est englobée dans une zone urbanisable, elle sera desservie lors de la réalisation d'un projet global d'urbanisation.

Habitations totales du secteur	2	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	2	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	5
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	99	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	128	MI	14 720,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	70	Unité	42 000,00	
Branchements	1 000,00	2	Unité	2 000,00	
Refoulement	70,00	0	MI	0,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00	
		Total Réseau		58 720	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, aléas et contrôles compris)			33 764	
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Т	otal Traiteme	nt	0	
		Honoraires, aléas, contrôles			
	Total			67 528	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		12 986	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		58 720	0	58 720
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	8 808	0	8 808
Total Trav	aux H.T.		67 528	0	67 528
	S	UBVENTIONS SI	JR TRAVAUX H.1	<u></u>	
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	VS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	67 528
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	2	3 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		63 928
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût 7	Гotal	123 545	Annuité		4 118
Coût au branche	ement existant	2 059	Coût au m3 sur les bases actuelles		25,74
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Post	tes de Relèvemen	t	0,00
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		41,60
	Er	ntretien du réseau	I		19,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	160,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		0,38
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	2 059,08		
Abonnement forfaitaire			50,00	-1 919,48	
Coût de fonctionnement annuel moyen		30,40		-1 717 ₁ 40	
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équili	Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)				
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0066



5.4.10 COMMUNE DE MARTINET : LA REVEILLERE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	41	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	567	MI	65 205,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00	
Refoulement	70,00	136	MI	9 520,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau		111 725	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	7 558			
Unité de traitement	1000,00	44	EH	44 200	
	Т	otal Traiteme	nt	44 200	
		Honoraires, aléas, contrôles			
		Total			
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		4 057	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		111 725	44 200	155 925
Maîtrise	d'Œuvre	15%	16 759	6 630	23 38
Total Trav	/aux H.T.		128 484	50 830	179 31
	S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.T		
Conseil	Général	0,00%	0,00		(
Conseil	Général	0,00%		0,00	
Age	nce	35,00%	0,00		
Age	nce	35,00%		0,00	ı
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		(
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	179 31
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		148 714
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30
Coût	Total	287 398	Annuité		9 580
Coût au branch	ement existant	564	Coût au m3 sur les bases actuelles		7,04
		COUT DE FON	CTIONNEMENT	-	
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvement	t	686,14
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		353,60
	Er	ntretien du réseau	I		163,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 360,00
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,88
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	563,53		
Abo	onnement forfaitai	re		50,00	
Coût de for	nctionnement annu	ıel moyen	70,76		-464,29
Redevance moyenne annuelle				120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5146
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le l	oudget		0,0146



5.4.11 COMMUNE DE MARTINET : LA VIEILLE MALEVERGNE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	50	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	553	MI	63 595,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00	
Refoulement	70,00	294	MI	20 580,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau		156 175	
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	10 565			
Unité de traitement	1000,00	44	EH	44 200	
	Т	otal Traiteme	nt	44 200	
	Honoraires, aléas, contrôles			30 056	
	Total			230 431	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		5 213	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	vouv (UT)		156 175	44 200	200 375
Coût Trav		15%			
		13%	23 426	6 630	30 056
Total Trav		LIDVENTIONS S	179 601	50 830	230 431
Constitution			UR TRAVAUX H.1	l .	0
Conseil (0,00%	0,00	0.00	0
Conseil (0,00%		0,00	0
Agei		35,00%	0,00		0
Agei		35,00%		0,00	0
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	230 431
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	I COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		199 831
	Taux (%)	5,00%	Durée (<i>i</i>	Années)	30
Coût ⁻	Total	386 185	Annuité		12 873
Coût au branch	ement existant	757	Coût au m3 sur les bases actuelles		9,47
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	686,14
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		353,60
	Er	ntretien du réseau	I		163,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 360,00
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,88
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	757,23		
Abonnement forfaitaire			50,00		
Coût de fonctionnement annuel moyen		70,76	·	-657,99	
Redevance moyenne annuelle			'	120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5200
•					0,0200
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					-,-=



5.4.12 COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : LA MARTINIERE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	34	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	97	MI	11 155,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	489	MI	73 350,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00	
Refoulement	70,00	0	MI	0,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00	
		Total Réseau		101 505	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	6 867			
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Т	otal Traiteme	nt	0	
		Honoraires, aléas, contrôles			
		Total			
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		2 641	



			Réseau	Ctation	Total
0-01-7	(UT)			Station	Total
Coût Trav		450/	101 505	0	101 505
Maîtrise		15%	15 226	0	15 226
Total Trav		LIDVENTIONS OF	116 731	0	116 731
2 "			UR TRAVAUX H.1	l.	
Conseil (0,00%	0,00		0
Conseil (0,00%		0,00	0
Agei		35,00%	40 855,76		40 856
Agei		35,00%		0,00	0
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		40 856
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	75 875
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		45 275
	Taux (%)	5,00%	Durée (/	Années)	30
Coût ⁻	Total	87 497	Annuité		2 917
Coût au branch	ement existant	172	Coût au m3 sur les bases actuelles		2,14
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	0,00
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		353,60
	Er	ntretien du réseau	I		163,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 360,00
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,38
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	171,56		
Abo	onnement forfaitai	re		50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen		30,40		-31,96	
Redeva	ance moyenne ani	nuelle		120,00	
Redevance par m3	Redevance par m3 d'eau consommée actuellement				
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5023
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0023



5.4.13 COMMUNE DE NIEUL LE DOLENT : BELLEVUE

Habitations totales du secteur	7	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	7	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	18
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	62	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	82	MI	9 430,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	352	MI	52 800,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	7	Unité	7 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
		Total Réseau		69 230
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	11 374
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Т	otal Traiteme	nt	0
	Honoraires, aléas, contrôles			10 385
	Total			79 615
	Coût	t par branchei	ment	11 374
		Coût par Eqh		4 374



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		69 230	0	69 230
Maîtrise o		15%	10 385	0	10 385
Total Trav	aux H.T.		79 615	0	79 615
	S	UBVENTIONS S	<u>I </u>	ī.	
Conseil Général 0,00%			0,00		0
Conseil (Général	0,00%	· .	0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager		35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	VS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	1.) avant particip	ations des particul	iers	79 615
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	7	12 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COM	MUNAL BRUT	67 015
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30
Coût 7	Total	129 509	Annuité		4 317
Coût au branche	ement existant	617	Coût au m3 s actue		7,71
		COUT DE FON	CTIONNEMENT	-	
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	es de Relèvement	t	0,00
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		145,60
	Er	ntretien du réseau	l		67,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	560,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		0,38
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	616,71		
Abonnement forfaitaire				50,00	
Coût de fonctionnement annuel moyen		30,40		-477,11	
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équili	bre spécifique au	projet présenté (a	au m3)		1,5062
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget					0,0062



5.4.14 COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS : LA RENELIERE, LES TERRES NOIRES ET L'AUMONDIERE AVEC DES HABITATIONS DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

Habitations totales du secteur	41	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	41	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	107
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	47	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	928	MI	106 720,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	423	MI	63 450,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	122	MI	9 760,00
Fonçage sous RD	600,00	20	Unité	12 000,00
Branchements	1 000,00	41	Unité	41 000,00
Refoulement	70,00	444	MI	31 080,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
		Total Réseau		314 010
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	8 808
Unité de traitement	1000,00	107	EH	106 600
	T	otal Traiteme	nt	106 600
	Honoraires, aléas, contrôles 15,00%			63 092
	Total			483 702
	Coût	par branche	ment	11 798
		Coût par Eqh		4 538



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		314 010	106 600	420 610
Maîtrise o		15%	47 102	15 990	63 092
Total Trav	/aux H.T.		361 112	122 590	483 702
		UBVENTIONS SI	JR TRAVAUX H.1		
Conseil (Conseil Général 0,00%				0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Agei	nce	35,00%	0,00		0
Agei	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	VS		0
Reste à financer pa	ar la communo (H	T) avant narticin	ations dos narticul	liore	483 702
ineste a financei pa	·		•		403 702
	1		VANCE DES PAR		
Taxe de raccordement	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	41	73 800
	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		409 902
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût ⁻	Total	792 158	Annuité Coût au m3 sur les bases		26 405
Coût au branch	ement existant	644	actuelles		8,05
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	intretien des Post	tes de Relèvemen	t	723,03
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		852,80
	Er	ntretien du réseau	I		393,60
	M3 assainis par	branchement		80,00	3 280,00
	Coût de fonction	nnement au m3 (en euros / an		0,60
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	644,03		
Abo	Abonnement forfaitaire			50,00	522.07
Coût de fonctionnement annuel moyen			48,03		-522,07
Redeva					
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équili	ibre spécifique au	projet présenté (a	au m3)		1,5389
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0389



5.4.15 COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS : LE SANSIS

Habitations totales du secteur	11	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	11	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	29
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	91	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	208	MI	23 920,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	791	MI	118 650,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	11	Unité	11 000,00	
Refoulement	70,00	0	MI	0,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00	
		Total Réseau		153 570	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, aléas et contrôles compris)			16 055	
Unité de traitement	1000,00	29	EH	28 600	
	Т	otal Traiteme	nt	28 600	
	Honoraires, aléas, contrôles 15,00%			27 326	
	Total			209 496	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		7 325	

			Réseau	Station	Total
Coût Trav	/aux (HT)		153 570	28 600	182 17
Maîtrise	d'Œuvre	15%	23 036	4 290	27 32
Total Trav	vaux H.T.		176 606	32 890	209 49
	S	UBVENTIONS S	JR TRAVAUX H.1		
Conseil	Général	0,00%	0,00		
Conseil	Général	0,00%		0,00	
Age	nce	35,00%	0,00		
Age	nce	35,00%		0,00	
	тот	AL SUBVENTIO	NS		
Reste à financer p	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	209 49
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	11	19 800
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE 0		EMPRUNT COMMUNAL BRUT		189 696	
	Taux (%) 5,00% Durée (Années)		30		
Coût	Total	366 598	Annuité		12 220
Coût au branch	ement existant	1 111	Coût au m3 s actu	13,89	
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	onctionnement et E	intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	676,91
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		228,80
	Er	tretien du réseau	I		105,60
	M3 assainis par	branchement		80,00	880,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		1,15
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	1 110,90		
Abonnement forfaitaire				50,00	1 022 04
Coût de fonctionnement annuel moyen			91,94		-1 032,84
Redev					
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équil	ibre spécifique au	projet présenté (a	au m3)		1,5199
Redevance comple	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0199



5.4.16 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BARDONNIERE ET MARIE ROSE

Habitations totales du secteur	31	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	31	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	81
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	54	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	261	MI	30 015,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	502	MI	75 300,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	45	Unité	27 000,00
Branchements	1 000,00	31	Unité	31 000,00
Refoulement	70,00	871	MI	60 970,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	2	Unité	40 000,00
		Total Réseau		264 285
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	9 804
Unité de traitement	1000,00	81	EH	80 600
	Т	otal Traiteme	nt	80 600
	Honoraires, aléas, contrôles		51 733	
	Total			396 618
	Coût	t par brancher	nent	12 794
		Coût par Eqh		4 921



			Réseau	Station	Total	
Coût Trav	aux (HT)		264 285	80 600	344 88!	
Maîtrise	d'Œuvre	15%	39 643	12 090	51 73	
Total Travaux H.T.			303 928	92 690	396 61	
	S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.1			
Conseil	Général	0,00%	0,00			
Conseil	Général	0,00%		0,00		
Age	nce	35,00%	0,00			
Age	nce	35,00%		0,00		
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		1	
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	396 61	
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS		
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	31	55 800	
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0	
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT CON	MUNAL BRUT	340 818	
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30	
Coût	Total	658 650	Ann	uité	21 955	
Coût au branch	ement existant	708	Coût au m3 s actu		8,85	
		COUT DE FON	CTIONNEMENT			
Fo	nctionnement et E	Entretien des Pos	tes de Relèvemen	t	707,66	
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		644,80	
	Er	ntretien du réseau	J		297,60	
	M3 assainis par	branchement		80,00	2 480,00	
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,67	
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER		
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Rembour	sement annuel de	la dette	708,23			
Abonnement forfaitaire				50,00	504.45	
Coût de fonctionnement annuel moyen			53,23		-591,45	
Redeva						
Redevance par m3	1,5000					
Redevance d'équil	Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le l	oudget		0,0331	



5.4.17 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BARDONNIERE ET MARIE ROSE AVEC LA RENELIERE, LES TERRES NOIRES ET L'AUMONDIERE DE LA COMMUNE DE SAINT FLAIVE DES LOUPS

Habitations totales du secteur	72	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	72	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	187
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	50	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	1 189	MI	136 735,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	925	MI	138 750,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	122	MI	9 760,00
Fonçage sous RD	600,00	65	Unité	39 000,00
Branchements	1 000,00	72	Unité	72 000,00
Refoulement	70,00	1 315	MI	92 050,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	1	Unité	50 000,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	2	Unité	40 000,00
		578 295		
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	9 237		
Unité de traitement	1000,00	187	EH	187 200
	Total Traitement		187 200	
	Honoraires, aléas, contrôles		114 824	
	Total		880 319	
	Coût par branchement			12 227
	Coût par Eqh			4 703



			Réseau	Station	Total
Coût Travaux (HT)			578 295	187 200	765 495
Maîtrise d'Œuvre		15%	86 744	28 080	114 82
Total Travaux H.T.			665 039	215 280	880 31
	S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.1	Γ.	
Conseil	Général	0,00%	0,00		(
Conseil	Général	0,00%		0,00	
Age	nce	35,00%	0,00		(
Age	nce	35,00%		0,00	(
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		(
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	880 319
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	72	129 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		750 719
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût Total 1 450 808			Annuité		48 360
Coût au branchement existant		672	Coût au m3 s actu	8,40	
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration Entretien du réseau					770,69
					1 497,60
					691,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	5 760,00
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,51
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette			671,67		
Abonnement forfaitaire				50,00	-542,77
Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle		41,10			
		120,00			
Redevance par m3	d'eau consommé	e actuellement			1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5706
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le l			oudget		0,0706



5.4.18 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA BOUTIERE

Habitations totales du secteur	6	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	6	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	16
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	83	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	265	MI	30 475,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	6	Unité	6 000,00	
Refoulement	70,00	230	MI	16 100,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau			
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	13 910			
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Total Traitement			0	
	Honoraires, aléas, contrôles		10 886		
	Total			83 461	
	Coût par branchement			13 910	
		Coût par Eqh			



		Réseau	Station	Total	
Coût Travelus (UT)	<u> </u>				
Coût Travaux (HT) Maîtrise d'Œuvre	150/	72 575	0	72 575	
	15%	10 886	0	10 886	
Total Travaux H.T.	CLIDVENTIONS S	83 461	0	83 461	
Coursell Cánánal	SUBVENTIONS S				
Conseil Général	0,00%	0,00	0.00	0	
Conseil Général	0,00%		0,00	0	
Agence	35,00%	0,00		0	
Agence	35,00%		0,00	0	
Т	OTAL SUBVENTIO	NS		0	
Reste à financer par la commune	83 461				
SIMULAT	ION SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS		
Taxe de Habs Existant	es 1 800	Habs Existantes	6	10 800	
raccordement Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0	
PARTICIPATION COMMUNAL	E 0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		72 661	
Taux (%)	5,00%	Durée (<i>i</i>	30		
Coût Total	140 422	Ann	4 681		
Coût au branchement existan	t 780	Coût au m3 s actu	9,75		
	COUT DE FON	CTIONNEMENT			
Fonctionnement	t	0,00			
Fonctionnement	124,80				
	57,60				
M3 assainis	par branchement		80,00	480,00	
Coût de for	ctionnement au m3	en euros / an		0,38	
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER					
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE		
Remboursement annuel	780,12				
Abonnement forfa	1	50,00			
7.1001.1101.1101.11	itaire			-640,52	
Coût de fonctionnement a		30,40	00,00	-640,52	
	nnuel moyen	30,40	120,00	-640,52	
Coût de fonctionnement a	nnuel moyen annuelle	30,40		-640,52 1,5000	
Coût de fonctionnement a Redevance moyenne	nnuel moyen annuelle mée actuellement				



5.4.19 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA COMBE

Habitations totales du secteur	6	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	6	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	16
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	51	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	130	MI	14 950,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	64	MI	9 600,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	20	Unité	12 000,00
Branchements	1 000,00	6	Unité	6 000,00
Refoulement	70,00	93	MI	6 510,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
		Total Réseau		69 060
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	13 237
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Т	otal Traiteme	nt	0
		Honoraires, aléas, contrôles		
		Total		
	Coût	t par brancher	nent	13 237
	_	Coût par Eqh	_	5 091



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		69 060	0	69 060
Maîtrise	d'Œuvre	15%	10 359	0	10 35
Total Trav	/aux H.T.		79 419	0	79 41
	S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.T		
Conseil	Général	0,00%	0,00		(
Conseil	Général	0,00%		0,00	
Age	nce	35,00%	0,00		
Age	nce	35,00%		0,00	
	TOT	AL SUBVENTIO	NS		
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	79 419
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	6	10 800
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		68 619
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30
Coût	Total	132 610	Ann	4 420	
Coût au branch	ement existant	737	Coût au m3 s actue		9,21
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Entretien des Pos	tes de Relèvement	t	669,22
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		124,80
	Er	ntretien du réseau	I		57,60
	M3 assainis par	branchement		80,00	480,00
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		1,77
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	736,72		
Abo	onnement forfaitair	re	50,00		
Coût de for	nctionnement annu	ıel moyen			-708,66
Redeva	ance moyenne anr	nuelle		120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équil	1,5076				
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le l	oudget		0,0076



5.4.20 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LES POIRETTES ET LE PLESSIS

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	12	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	31
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	61	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	505	MI	75 750,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	12	Unité	12 000,00	
Refoulement	70,00	231	MI	16 170,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau		123 920	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	11 876	
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Т	otal Traitemei	nt	0	
		Honoraires, aléas, contrôles			
		Total			
	Coût	t par brancher	nent	11 876	
		Coût par Eqh		4 568	



			Réseau	Station	Total
0 - A T	(UT)				
Coût Trav		450/	123 920	0	123 920
Maîtrise o		15%	18 588	0	18 588
Total Trav			142 508	0	142 508
			UR TRAVAUX H.1	ſ.	
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	142 508
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	12	21 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		120 908
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30
Coût ⁻	Total	233 662	Annuité		7 789
Coût au branch	ement existant	649	Coût au m3 s actu		8,11
		COUT DE FON	CTIONNEMENT	-	
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	678,45
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		249,60
	Er	tretien du réseau	I		115,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	960,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		1,09
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	649,06		
Abonnement forfaitaire			50,00		
Coût de fon	nctionnement annu	iel moyen	86,94		-566,00
Redevance moyenne annuelle				120,00	
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équili	1,5123				
· ·	ementaire au m3 p				0,0123



5.4.21 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX : LA GUEDANCHERE

Habitations totales du secteur	22	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	22	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	57
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	97	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	899	MI	103 385,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	22	Unité	22 000,00
Refoulement	70,00	1 233	MI	86 310,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
		Total Réseau		246 695
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, aléas et contrôles compris)			12 895
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Т	otal Traitemei	nt	0
		Honoraires, aléas, contrôles		
	Total			283 699
	Coût	par brancher	nent	12 895
		Coût par Eqh		4 960



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		246 695	0	246 695
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	37 004	0	37 004
Total Trav	aux H.T.		283 699	0	283 699
	SI	UBVENTIONS SI	UR TRAVAUX H.1	Г.	
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	283 699
	SIMULATION	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	22	39 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		244 099
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût -	Гotal	471 736	Annuité		15 725
Coût au branch	ement existant	715	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,93
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	intretien des Post	tes de Relèvemen	t	693,82
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		457,60
	Er	tretien du réseau	I		211,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 760,00
	Coût de fonctio	nnement au m3 (en euros / an		0,77
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	714,75		
Abonnement forfaitaire				50,00	404.40
Coût de fonctionnement annuel moyen			61,94		-606,69
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équili	1,5240				
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le b	oudget		0,0240



5.4.22 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LA RICHARD NORD

Habitations totales du secteur	11	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	11	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	29
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	45	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	298	MI	34 270,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	192	MI	28 800,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	11	Unité	11 000,00
Refoulement	70,00	0	MI	0,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
		Total Réseau		74 070
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	7 744
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Т	otal Traiteme	nt	0
	Honoraires, aléas, contrôles			11 111
	Total			85 181
	Coût	par brancher	ment	7 744
		Coût par Eqh		2 978



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	/aux (HT)		74 070	0	74 070
Maîtrise (15%	11 111	0	11 111
Total Trav	/aux H.T.		85 181	0	85 181
	S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.1	Γ.	
Conseil	Général	0,00%	0,00		0
Conseil	Général	0,00%		0,00	0
Age	nce	35,00%	0,00		C
Age	nce	35,00%		0,00	(
	TOT	AL SUBVENTIO	NS		C
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	85 181
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	11	19 800
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		65 381
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30
Coût	Total	126 352	Annuité		4 212
Coût au branch	ement existant	383	Coût au m3 s actu		4,79
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	onctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	676,91
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		228,80
	Er	ntretien du réseau	I		105,60
	M3 assainis par	branchement		80,00	880,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		1,15
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USA(GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	382,88		
Abonnement forfaitaire			50,00	004.00	
Coût de for	nctionnement annu	ıel moyen	91,94		-304,82
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équil	1,5065				
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le l	oudget		0,0065



5.4.23 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LA PETITE ET LA GRANDE GIRAUDIERE

Habitations totales du secteur	17	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	17	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	44
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	50	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF					
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.		
Réseau gravitaire sous VC	115,00	0	MI	0,00		
Réseau gravitaire sous RD	150,00	623	MI	93 450,00		
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00		
Fonçage sous RD	600,00	20	Unité	12 000,00		
Branchements	1 000,00	17	Unité	17 000,00		
Refoulement	70,00	205	MI	14 350,00		
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00		
Poste de refoulement 50 à100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00		
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00		
		Total Réseau		156 800		
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	10 607				
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0		
	Т	otal Traiteme	nt	0		
		Honoraires, aléas, contrôles				
		Total				
	Coût	Coût par branchement				
		Coût par Eqh		4 080		



Maîtrise d'Œuvre 15% 23 520 0 23 52 Total Travaux H.T. 180 320 0 180 32 SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T. Conseil Général 0,00% 0,00 Conseil Général 0,00% 0,00 Agence 35,00% 0,00 Agence 35,00% 0,00 TOTAL SUBVENTIONS TOTAL SUBVENTIONS						
Maitrise d'Œuvre 15% 23 520 0 23 55 Total Travaux H.T. 180 320 0 180 35 SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T. Conseil General 0,00% 0,00 Agence 35,00% 0,00 Agence 35,00% 0,00 Agence 35,00% 0,00 TOTAL SUBVENTIONS				Réseau	Station	Total
Total Travaux H.T. 180 320 0 180 33	Coût Trav	aux (HT)		156 800	0	156 800
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.	Maîtrise d'Œuvre		15%	23 520	0	23 520
Conseil Général 0,00% 0,00 0	Total Trav	aux H.T.		180 320	0	180 320
Conseil Général 0.00% 0.00 Agence 35,00% 0.00 TOTAL SUBVENTIONS Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers 180 32 SIMULATION SUR LA REDEVANCE DES PARTICULIERS Taxe de raccordement Habs Existantes 1 800 Habs Existantes 17 30 600 PARTICIPATION COMMUNALE 0 EMPRUNT COMMUNAL BRUT 149 720 Taux (%) 5,00% Durée (Années) 30 Coût total 289 343 Annuité 9 645 Coût au branchement existant 567 Coût au m³ sur les bases actuelles 7,09 COUT DE FONCTIONNEMENT Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement 686,14 Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration 353,60 Entretien du réseau 163,20 M3 assainis par branchement 80,00 1360,00 Entretien du réseau 567,34 50,00 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER 50,00 -468,10		S	UBVENTIONS S	UR TRAVAUX H.1	Г.	
Agence	Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Agence	Conseil (Général	0,00%		0,00	0
TOTAL SUBVENTIONS 180 32	Agei	nce	35,00%	0,00		0
Reste à financer par la commune (H.T.) avant participations des particuliers 180 32	Agei	nce	35,00%		0,00	0
Taxe de raccordement Habs Existantes 1 800 Habs Existantes 17 30 600		ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		0
Taxe de raccordement Habs Existantes 1 800 Habs Futures 17 30 600 PARTICIPATION COMMUNALE 1 800 Habs Futures 0 0 Taux (%) 5,00% Durée (Années) 30 Coût Total 289 343 Annuité 9 645 Coût au branchement existant 567 Coût au m³ sur les bases actuelles 7,09 COUT DE FONCTIONNEMENT Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement 686,14 Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration 353,60 Entretien du réseau 163,20 M3 assainis par branchement 80,00 1 360,00 Coût de fonctionnement au m³ en euros / an 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER DEPENSES RECETTES SOLDE Remboursement annuel de la dette 567,34 50,00 -468,10 Coût de fonctionnement annuel moyen 70,76 120,00 -468,10 Redevance par m³ d'eau consommée actuellement 1,5000	Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	180 320
PARTICIPATION COMMUNALE 0 EMPRUNT COMMUNAL BRUT 149 720 Taux (%) 5,00% Durée (Années) 30 Coût Total 289 343 Annuité 9 645 Coût au branchement existant 567 Coût au m3 sur les bases actuelles 7,09 Coût au branchement existant 567 Coût au m3 sur les bases actuelles 7,09 Coût au branchement et Entretien des Postes de Relèvement 686,14 Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration 353,60 Entretien du réseau 163,20 M3 assainis par branchement 80,00 1 360,00 Coût de fonctionnement au m3 en euros / an 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER Remboursement annuel de la dette 567,34 Abonnement forfaitaire 567,34 Abonnement forfaitaire 70,76 Coût de fonctionnement annuel moyen 70,76 Redevance moyenne annuelle 120,00 Redevance par m3 d'eau consommée actuellement 1,5000 Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5147		SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
PARTICIPATION COMMUNALE 0 EMPRUNT COMMUNAL BRUT 149 720 Taux (%) 5,00% Durée (Années) 30 Coût Total 289 343 Annuité 9 645 Coût au branchement existant 567 Coût au m3 sur les bases actuelles 7,09 COUT DE FONCTIONNEMENT Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement 686,14 Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration 353,60 Entretien du réseau 163,20 M3 assainis par branchement au m3 en euros / an 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER Remboursement annuel de la dette 567,34 Abonnement forfaitaire 567,34 Abonnement forfaitaire 500 Redevance moyenne annuelle 70,76 Redevance par m3 d'eau consommée actuellement (au m3) 1,5147	Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	17	30 600
Taux (%) 5,00% Durée (Années) 30 Coût Total 289 343 Annuité 9 645 Coût au branchement existant 567 Coût au m3 sur les bases actuelles 7,09 COUT DE FONCTIONNEMENT Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement 686,14 Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration 353,60 Entretien du réseau 163,20 M3 assainis par branchement 80,00 1 360,00 Coût de fonctionnement au m3 en euros / an 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER Remboursement annuel de la dette 567,34 Abonnement forfaitaire 560,00 Coût de fonctionnement annuel moyen 70,76 Redevance moyenne annuelle 1,5000 Redevance par m3 d'eau consommée actuellement 1,5000 Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5147	raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
Coût au branchement existant S67 Coût au m3 sur les bases actuelles 7,09	PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		149 720
Coût au m³ sur les bases actuelles 7,09 COUT DE FONCTIONNEMENT Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement 686,14 Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration 353,60 Entretien du réseau 163,20 M³ assainis par branchement 80,00 1 360,00 Coût de fonctionnement au m³ en euros / an 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER DEPENSES RECETTES SOLDE Remboursement annuel de la dette 567,34 50,00 -468,10 Coût de fonctionnement annuel moyen 70,76 120,00 Redevance moyenne annuelle 1,5000 Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m³) 1,5000		Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
COUT DE FONCTIONNEMENT Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement 686,14 Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration 353,60 Entretien du réseau 163,20 M3 assainis par branchement 80,00 1360,00 Coût de fonctionnement au m3 en euros / an 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER PEPENSES RECETTES SOLDE Remboursement annuel de la dette 567,34 Abonnement forfaitaire 50,00 70,76 Redevance moyenne annuelle 70,76 Redevance par m3 d'eau consommée actuellement 1,5000 Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5147	Coût ⁻	Total	289 343	Ann	9 645	
Fonctionnement et Entretien des Postes de Relèvement Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration Entretien du réseau 163,20 M3 assainis par branchement Coût de fonctionnement au m3 en euros / an BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER PEPENSES RECETTES SOLDE Remboursement annuel de la dette Abonnement forfaitaire Coût de fonctionnement annuel moyen Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5147	Coût au branch	ement existant	567		7,09	
Fonctionnement et Entretien de la Station d'Epuration Entretien du réseau M3 assainis par branchement Coût de fonctionnement au m3 en euros / an BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER DEPENSES RECETTES SOLDE Remboursement annuel de la dette Abonnement forfaitaire Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 353,60 163,20 1360,00 1 360,00 1,50,00 1,500,00 1,500,00 1,5147			COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Entretien du réseau M3 assainis par branchement Coût de fonctionnement au m3 en euros / an BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER DEPENSES RECETTES SOLDE Remboursement annuel de la dette Abonnement forfaitaire Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 163,20 163,20 163,20 163,20 17,5000 180,00 190,	Fo	nctionnement et E	Entretien des Pos	tes de Relèvemen	t	686,14
M3 assainis par branchement Coût de fonctionnement au m3 en euros / an BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER DEPENSES RECETTES SOLDE Remboursement annuel de la dette Abonnement forfaitaire Coût de fonctionnement annuel moyen 70,76 Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5000	F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		353,60
Coût de fonctionnement au m3 en euros / an 0,88 BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER		Er	ntretien du réseau	I		163,20
BUDGET RECAPITULATIF PAR USAGER DEPENSES RECETTES SOLDE		M3 assainis par	branchement		80,00	1 360,00
Remboursement annuel de la dette Abonnement forfaitaire Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) RECETTES SOLDE 567,34 50,00 -468,10 120,00 1,5000 1,5147		Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,88
Remboursement annuel de la dette Abonnement forfaitaire Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 50,00 -468,10 120,00 1,5000 1,5147		BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
Abonnement forfaitaire Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 50,00 120,00 1,5000 1,5147				DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) -468,10 120,00 1,5000 1,5147	Rembours	sement annuel de	la dette	567,34		
Coût de fonctionnement annuel moyen Redevance moyenne annuelle Redevance par m3 d'eau consommée actuellement Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5000 1,5147	Abonnement forfaitaire				50,00	4/0.40
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement 1,5000 Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5147	Coût de for	nctionnement annu	ıel moyen	70,76		-468,10
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3) 1,5147	Redeva	Redevance moyenne annuelle 120,00				
	Redevance par m3	1,5000				
Redevance complémentaire au m3 pour équilibrer le budget 0,0147	Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5147
ı	Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0147



5.4.24 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LE LOTISSEMENT DE LA BASSETIERE REFOULE SUR LE RESEAU **EXISTANT**

Habitations totales du secteur	18	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	18	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	47
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	53	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	217	MI	24 955,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	18	Unité	18 000,00
Refoulement	70,00	734	MI	51 380,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00
		Total Réseau		129 335
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, aléas et contrôles compris)			8 263
Unité de traitement	1000,00	0	ЕН	0
	Т	otal Traitemei	nt	0
		Honoraires, aléas, contrôles 15,00%		
	Coût	t par brancher	nent	8 263
		Coût par Eqh		3 178



			Réseau	Station	Total	
Coût Trav	aux (HT)		129 335	0	129 335	
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	19 400	0	19 400	
Total Travaux H.T.			148 735	0	148 735	
	S	UBVENTIONS SI	JR TRAVAUX H.1			
Conseil (Général	0,00%	0,00		0	
Conseil (Général	0,00%		0,00	0	
Ager	nce	35,00%	0,00		0	
Ager	nce	35,00%		0,00	0	
	ТОТ	AL SUBVENTIO	VS		0	
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	148 735	
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS		
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	18	32 400	
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0	
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		116 335	
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30	
Coût -	Total	224 825	Annuité		7 494	
Coût au branch	ement existant	416	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,20	
		COUT DE FON	CTIONNEMENT			
Fo	nctionnement et E	intretien des Post	es de Relèvemen	t	687,67	
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		374,40	
	Er	ntretien du réseau	I		172,80	
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 440,00	
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		0,86	
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER		
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Rembours	sement annuel de	la dette	416,34			
Abo	onnement forfaitair	re		50,00	-314,95	
Coût de fon	nctionnement annu	ıel moyen	68,60		-314,73	
Redeva	Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000	
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5109	
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0109	



5.4.25 COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES : LE LOTISSEMENT DE LA BASSETIERE RACCORDE SUR UNE FUTURE ZONE URBANISABLE

Habitations totales du secteur	18	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	18	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	47
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	12	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	217	MI	24 955,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	18	Unité	18 000,00	
Refoulement	70,00	0	MI	0,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00	
		Total Réseau		42 955	
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	2 744			
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Т	otal Traiteme	nt	0	
		Honoraires, aléas, contrôles			
	Total			49 398	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		1 056	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		42 955	0	42 955
Maîtrise (d'Œuvre	15%	6 443	0	6 443
Total Trav	/aux H.T.		49 398	0	49 398
	S	Ţ.			
Conseil (Général	0,00%	0,00		(
Conseil	Général	0,00%		0,00	(
Age	nce	35,00%	17 289,39		17 289
Age	nce	35,00%		0,00	(
	ТОТ	AL SUBVENTIO	NS		17 289
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	32 109
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	18	32 400
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		0
	Taux (%)	5,00%	Durée (A	Années)	30
Coût	Total	0	Annuité		0
Coût au branch	ement existant	0	Coût au m3 sur les bases actuelles		0,00
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Entretien des Pos	tes de Relèvemen	t	687,67
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		374,40
	Er	ntretien du réseau	<u> </u>		172,80
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 440,00
	Coût de fonction	onnement au m3	en euros / an		0,86
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	0,00		
Abo	onnement forfaitai	re		50,00	404.40
Coût de fonctionnement annuel moyen			68,60		101,40
Redeva					
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équil	1,5000				
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le l	oudget		0,0000



5.4.26 COMMUNE DE SAINT MATHURIN: LES BIOTTIERES

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	5
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	7	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	18
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	49	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF					
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.		
Réseau gravitaire sous VC	115,00	341	MI	39 215,00		
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00		
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00		
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00		
Branchements	1 000,00	7	Unité	7 000,00		
Refoulement	70,00	0	MI	0,00		
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00		
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00		
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00		
		Total Réseau		46 215		
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	as et contrôle	s compris)	7 592		
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0		
	Т	otal Traiteme	nt	0		
		Honoraires, aléas, contrôles				
		Total				
	Coût	Coût par branchement				
		Coût par Eqh		2 920		



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		46 215	0	46 215
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	6 932	0	6 932
Total Travaux H.T.			53 147	0	53 147
	S	UBVENTIONS SI	JR TRAVAUX H.1	Г.	
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	псе	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	VS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	53 147
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	7	12 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		40 547
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût 7	Гotal	78 360	Annuité		2 612
Coût au branche	ement existant	373	Coût au m3 sur les bases actuelles		4,66
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Post	tes de Relèvemen	t	670,76
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		145,60
	Er	ntretien du réseau	I		67,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	560,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		1,58
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Remboursement annuel de la dette		373,14			
Abo	onnement forfaitair	re		50,00	-329,37
Coût de fon	ctionnement annu	iel moyen	126,22		327,01
Redeva					
Redevance par m3	1,5000				
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5044
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0044



5.4.27 COMMUNE DE SAINT MATHURIN: BOURGNEUF

Habitations totales du secteur	28	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	28	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	73
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	74	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	263	MI	30 245,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	889	MI	133 350,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	28	Unité	28 000,00	
Refoulement	70,00	910	MI	63 700,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	1	Unité	35 000,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau		310 295	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	12 744			
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Т	otal Traiteme	nt	0	
	Honoraires, aléas, contrôles			46 544	
	Total			356 839	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		4 902	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		310 295	0	310 295
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	46 544	0	46 544
Total Travaux H.T.			356 839	0	356 839
	SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	356 839
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	28	50 400
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	COMMUNALE	0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		306 439
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût 1	Гotal	592 212	Annuité		19 740
Coût au branche	ement existant	705	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,81
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Entretien des Post	tes de Relèvemen	t	703,05
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		582,40
	Er	ntretien du réseau	I		268,80
	M3 assainis par	branchement		80,00	2 240,00
	Coût de fonction	onnement au m3 (en euros / an		0,69
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	705,01		
Abonnement forfaitaire				50,00	-590,52
Coût de fonctionnement annuel moyen			55,51		-370,32
Redeva	Redevance moyenne annuelle 120,00				
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5298
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0298



5.4.28 COMMUNE DU GIROUARD : LA MORLIERE

Habitations totales du secteur	12	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	12	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	31
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	70	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF			
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	115,00	717	MI	82 455,00
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00
Branchements	1 000,00	12	Unité	12 000,00
Refoulement	70,00	127	MI	8 890,00
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00
		Total Réseau		123 345
Coût du réseau par branchement (ho	onoraires, alé	11 821		
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0
	Т	otal Traiteme	nt	0
	Honoraires, aléas, contrôles		18 502	
	Total			141 847
	Coût	11 821		
		Coût par Eqh		4 546



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		123 345	0	123 345
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	18 502	0	18 502
Total Trav	Total Travaux H.T.		141 847	0	141 847
	SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	ТОТ	AL SUBVENTIO	VS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	liers	141 847
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	RTICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	12	21 600
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	PARTICIPATION COMMUNALE 0		EMPRUNT COMMUNAL BRUT		120 247
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût 1	Гotal	232 384	Annuité		7 746
Coût au branche	ement existant	646	Coût au m3 sur les bases actuelles		8,07
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Post	tes de Relèvemen	t	678,45
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		249,60
	Er	ntretien du réseau	l		115,20
	M3 assainis par	branchement		80,00	960,00
	Coût de fonction	onnement au m3 (en euros / an		1,09
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAG	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	645,51		
Abonnement forfaitaire				50,00	-562,45
Coût de fon	Coût de fonctionnement annuel moyen				-302,43
Redeva	Redevance moyenne annuelle 120,00				
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5122
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0122



5.4.29 COMMUNE DU GIROUARD : LA GENDRONNIERE

Habitations totales du secteur	19	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	19	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	49
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	57	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	560	MI	64 400,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	19	Unité	19 000,00	
Refoulement	70,00	531	MI	37 170,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	1	Unité	20 000,00	
		Total Réseau		140 570	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, aléas et contrôles compris)			8 508	
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Т	otal Traiteme	nt	0	
	Honoraires, aléas, contrôles			21 086	
	Total			161 656	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		3 272	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		140 570	0	140 570
Maîtrise o	d'Œuvre	15%	21 086	0	21 086
Total Travaux H.T.			161 656	0	161 656
	S	UBVENTIONS SI	JR TRAVAUX H.1		
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Ager	nce	35,00%	0,00		0
Ager	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	NS		0
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	161 656
	SIMULATIO	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	19	34 200
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION	PARTICIPATION COMMUNALE		EMPRUNT COMMUNAL BRUT		127 456
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût -	Total	246 315	Annuité		8 211
Coût au branch	ement existant	432	Coût au m3 sur les bases actuelles		5,40
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	intretien des Post	es de Relèvemen	t	689,21
F	onctionnement et	Entretien de la Si	tation d'Epuration		395,20
	Er	ntretien du réseau	I		182,40
	M3 assainis par	branchement		80,00	1 520,00
	Coût de fonction	nnement au m3 (en euros / an		0,83
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembours	sement annuel de	la dette	432,13		
Abonnement forfaitaire				50,00	-328,81
Coût de fonctionnement annuel moyen		66,67		-320,01	
Redevance moyenne annuelle 120,00					
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5120
Redevance complé	ementaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0120



5.4.30 COMMUNE DU GIROUARD : RUE DE LA VIGNE

Habitations totales du secteur	10	Habitations du village non comptabilisées dans la comparaison collectif/autonome	0
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	10	Nombre d'équivalent Habitant pris en compte dans le dimensionnement de l'unité de traitement collectif	26
Ratio en (MI) : longueur de réseau par nombre de branchements	25	Branchements futurs pris en compte dans le dimensionnement	0

	COLLECTIF				
	P.U.	Qté	Unité	Total H.T.	
Réseau gravitaire sous VC	115,00	253	MI	29 095,00	
Réseau gravitaire sous RD	150,00	0	MI	0,00	
Réseau gravitaire en terrain nu	80,00	0	MI	0,00	
Fonçage sous RD	600,00	0	Unité	0,00	
Branchements	1 000,00	10	Unité	10 000,00	
Refoulement	70,00	0	MI	0,00	
Poste de refoulement >100 EH	50 000,00	0	Unité	0,00	
Poste de refoulement 50 à 100 EH	35 000,00	0	Unité	0,00	
Pompe de relevage < 50EH	20 000,00	0	Unité	0,00	
		Total Réseau		39 095	
Coût du réseau par branchement (h	onoraires, alé	4 496			
Unité de traitement	1000,00	0	EH	0	
	Т	otal Traiteme	nt	0	
	Honoraires, aléas, contrôles		5 864		
	Total			44 959	
	Coût	Coût par branchement			
		Coût par Eqh		1 729	



			Réseau	Station	Total
Coût Trav	aux (HT)		39 095	0	39 095
Maîtrise (15%	5 864	0	5 864
Total Trav	/aux H.T.		44 959	0	44 959
	SUBVENTIONS SUR TRAVAUX H.T.				
Conseil (Général	0,00%	0,00		0
Conseil (Général	0,00%		0,00	0
Age	nce	35,00%	15 735,74		15 736
Age	nce	35,00%		0,00	0
	TOT	AL SUBVENTIO	VS		15 736
Reste à financer pa	ar la commune (H.	T.) avant particip	ations des particul	iers	29 224
	SIMULATION	N SUR LA REDE	VANCE DES PAR	TICULIERS	
Taxe de	Habs Existantes	1 800	Habs Existantes	10	18 000
raccordement	Habs Futures	1 800	Habs Futures	0	0
PARTICIPATION COMMUNALE		0	EMPRUNT COMMUNAL BRUT		11 224
	Taux (%)	5,00%	Durée (Années)		30
Coût	Total	21 690	Annuité		723
Coût au branch	ement existant	72	Coût au m3 sur les bases actuelles		0,90
		COUT DE FON	CTIONNEMENT		
Fo	nctionnement et E	Intretien des Pos	tes de Relèvemen	t	675,37
F	onctionnement et	Entretien de la S	tation d'Epuration		208,00
	En	ntretien du réseau	I		96,00
	M3 assainis par	branchement		80,00	800,00
	Coût de fonction	nnement au m3	en euros / an		1,22
	BUD	GET RECAPITU	LATIF PAR USAC	GER	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Rembour	sement annuel de	la dette	72,30		
Abonnement forfaitaire				50,00	0.24
Coût de fonctionnement annuel moyen			97,94		-0,24
Redeva					
Redevance par m3 d'eau consommée actuellement					1,5000
Redevance d'équilibre spécifique au projet présenté (au m3)					1,5008
Redevance complé	émentaire au m3 p	our équilibrer le t	oudget		0,0008



5.5 COMPARAISON ECONOMIQUE COLLECTIF - NON COLLECTIF

Les tableaux pages suivantes synthétisent la comparaison pour chaque scénario le coût de la réhabilitation des habitations non conformes et le cout de mise en place d'un assainissement collectif.

RAPPEL

Pour les scénarios collectifs, l'Agence de l'Eau attribue des aides sous conditions :

- la capacité de la station doit être égale ou supérieur à 100 Equivalents Habitants,
- la distance entre deux branchements doit être inférieure ou égale à 40 mètres en comptabilisant les réseaux gravitaires de collecte et les réseaux refoulés de transfert.

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

Commune	Secteur	Habitations totales	Habitations concernées par une opération de réhabilitation	Coût de la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs	Habitations raccordées au projet de réseau	Coût des travaux d'assainissement collectif	Coût du réseau par branchement	Surtaxe assainissement	Surtaxe complémentaire	Projet de station inférieur à 100 EH	Longueur de réseau par branchement
	Le Plessis aux Moines restreint - Option N°1	20	3	21 000 €	17	150 512,00 €	8 854 €	1,5115 €	0,0115 €	Oui	25
	Le Plessis aux Moines étendu - Option N°2	20	3	21 000 €	20	182 373,00 €	9 119 €	1,5139 €	0,0139 €	Oui	29
BEAULIEU	L'Augisière sans la ZA	21	2	14 000 €	21	180 245,00 €	8 583 €	1,5121 €	0,0121 €	Oui	37
	La Vacherie	19	2	14 000 €	19	205 724,00 €	10 828 €	1,5167 €	0,0167 €	Oui	39
	Le Pré Canteau	26	4	28 000 €	26	329 906,00 €	12 689 €	1,5276 €	0,0276 €	Oui	45
	Rue des Etangs et Impasse des Fontaines	5	1	7 000 €	5	35 903,00 €	7 181 €	1,5021 €	0,0021 €	R *	46
LA CHAPELLE ACHARD	Chaigne	24	7	49 000 €	24	207 587,00 €	8 649 €	1,5152 €	0,0152 €	Oui	29
LA CHAPELLE HERMIER	Le Moulin des Rochelles	9	2	14 000 €	9	107 749,00 €	11 972 €	1,5085 €	0,0085 €	Oui	59
LA MOTHE ACHARD	La Rue des Pétrolles et la Durandière	4	2	14 000 €	2	67 528,00 €	33 764 €	1,5066 €	0,0066 €	R	99
MARTINET	La Reveillère	17	4	28 000 €	17	179 314,00 €	10 548 €	1,5146 €	0,0146 €	Oui	41
WARTINET	La Vieille Malevergne	17	2	14 000 €	17	230 431,00 €	13 555 €	1,5200 €	0,0200 €	Oui	50
NIEUL LE	La Martinière	17	1	7 000 €	17	116 731,00 €		1,5023 €	0,0023€	R	34
DOLENT	Bellevue	7	0	0€	7	79 615,00 €	11 374 €	1,5062 €	0,0062 €	R	62
SAINTE FLAIVE DES LOUPS	La Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	41	11	77 000 €	41	483 702,00 €	11 798 €	1,5389 €	0,0389 €	Non	47
220 200. 0	Le Sansis	11	1	7 000 €	11	209 496,00 €	19 045 €	1,5199 €	0,0199 €	Non	91
	La Bardonnière, Marie Rose	31	7	49 000 €	31	396 618,00 €	12 794 €	1,5331 €	0,0331 €	Oui	54
	La Bardonnière, Marie Rose, la Renelière, les Terres Noires, l'Aumondière	72	18	126 000 €	72	880 319,00 €		1,5706 €	-,-	-	50
POINTINDOUX	La Boutière	6	1	7 000 €	6	83 461,00 €		1,5069 €	0,0069 €	R	83
	La Combe	6	3	21 000 €	6	79 419,00 €		1,5076 €	0,0076 €	R	51
	Les Poirettes, le Plessis	7	0	0€	12	142 508,00 €	11 876 €	1,5123 €	0,0123 €	R	61
	La Guédanchère	12	2	14 000 €	22	283 699,00 €	12 895 €	1,5240 €	0,0240 €	R	97
	La Richard Nord	11	1	7 000 €	11	85 181,00 €	7 744 €	1,5065 €	0,0065 €	R	45
	La Petite et la Grande Giraudière	17	1	7 000 €	17	180 320,00 €		1,5147 €		R	50
SAINT JULIEN DES LANDES	Le Lotissement de la Bassetière refoulé	18	3	21 000 €	18	148 735,00 €	8 263 €	1,5109 €	0,0109 €	R	53
	Le Lotissement de la Bassetière gravitaire	18	3	21 000 €	18	49 398,00 €	2 744 €	1,5000 €	0,0000 €	R	12
SAINT	Les Biottières	12	0	0€	7	53 147,00 €	7 592 €	1,5044 €	0,0044 €	R	49
MATHURIN	Bourgneuf	28	4	28 000 €	28	356 839,00 €		1,5298 €	0,0298 €	R	74
	La Morlière	12	0	0€	12	141 847,00 €	11 821 €	1,5122 €	0,0122 €	R	70
LE GIROUARD	La Gendronnière	19	3	21 000 €	19	161 656,00 €	8 508 €	1,5120 €	0,0120 €	R	57
	Rue de la Vigne	10	0	0€	10	44 959,00 €	4 496 €	1,5008 €	0,0008 €	R	25
	R *	Raccordeme	ent sur un réseau	existant							

6 SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE

On observe au travers du tableau de comparaison collectif/non collectif de la page précédente que la majorité des scénarios ne rentre pas dans les critères d'attribution d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : longueur de réseau entre deux branchements supérieure à 40 mètres, projet de station d'épuration inférieur à 100 Equivalents Habitants ou les deux critères. Ces projets seront donc financés en totalité par la Communauté de Communes du Pays des Achards.

D'autre part, le nombre d'installations selon les informations du SPANC est relativement faible et l'investissement est modeste. De plus compte tenu de la présence de retenue destinée à l'alimentation en Eau Potable, certaines installations pourraient bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour réhabiliter la filière d'assainissement.

Cependant, cinq projets pourraient être intégrés au périmètre collectif :

- Le Plessis aux Moines étendu Option N°2 sur la commune de Beaulieu sous la Roche compte tenu des contraintes d'habitat relativement fortes (habitat ancien, terrain de faible surface) et de sa position vis-à-vis de la retenue du Jaunay. Ce village en tête de bassin versant se situe à proximité d'un ruisseau affluent rive gauche du Boëre lui-même affluent rive droite du Jaunay.
- La Rue des Etangs et l'Impasse des Fontaines sur la commune de Beaulieu sous la Roche compte tenu de l'urbanisation de la zone 1 AU. En effet, le raccordement de cette future zone peut être soit gravitaire en reprenant la rue des Etangs, soit avec un poste de relevage si le raccordement s'effectue Rue des Sables. Pour limiter les coûts de fonctionnement et d'investissement, le raccordement de cette zone au réseau se ferait par la Rue des Etangs.
- Le lotissement de la Bassetière sur la commune de Saint Julien des Landes en retenant l'option de raccordement sur la future zone urbanisable. Ce raccordement supprimera aussi la station d'épuration présente sur ce lotissement.
- Les Biottières sur la commune de Saint Mathurin qui malgré un linéaire de réseau supérieur à 40 mètres (49) se trouvent à proximité d'un futur poste de relevage qui remplacera la station d'épuration actuelle,
- La Rue des Vignes sur la commune du Girouard compte tenu de sa situation dans le bourg et de la topographie. Ce projet peut être envisagé à une échéance de 10 ans ce qui permet un amortissement des travaux d'assainissement non collectif qui ont été réalisés lors de la construction des habitations de ce lotissement récent.



7 ORIENTATION GENERALE DE LA PROBLEMATIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes du Pays des Achards a missionné sur les années 2012-2013, un bureau d'études pour réaliser des diagnostics de réseau d'assainissement sur les communes de Martinet, du Girouard et de Sainte Flaive des Loups. Ces études ont débouché sur des schémas directeurs d'assainissement permettant d'établir un planning de travaux sur les réseaux et les unités de traitement. Il en ressort les conclusions et les orientations suivantes :

Martinet :

- o Traitement: La construction d'une nouvelle station d'épuration est décidée avec une capacité envisagée de 1400 EH à l'horizon 2030. Compte de la situation du bourg de Martinet situé à proximité de la retenue sur le Jaunay et son usage pour l'alimentation en eau potable, cette station sera déplacée à l'ouest du Bourg et sera équipée de dispositifs pour traiter l'azote et le phosphore. Le coût de cette opération comprenant le dispositif de stockage et de transfert au niveau de l'ancienne station d'épuration et la construction de la nouvelle unité a été estimé à 1 100 K€.
- Collecte : Compte tenu des entrées d'eaux parasites, des travaux ponctuels de réhabilitation ont été estimés à 24 K€.

Le Girouard :

- o Traitement : La station actuelle est en limite de capacité, une nouvelle unité doit être réalisée qui aura une capacité de 1000 EH. La solution retenue est l'agrandissement du lagunage actuel sous réserve de la possibilité d'acquérir des terrains. Si les acquisitions foncières ne sont pas possibles, le filière de traitement évoluera vers un filtre planté de roseaux. L'investissement de la première solution a été estimé à 548 K€ et 571 K€ pour la deuxième solution.
- o Collecte : pas de travaux sur le réseau.

- Sainte Flaive des Loups :

- o Traitement: La station actuelle est en limite de capacité, plusieurs solutions ont été étudiées soit le construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2850 EH à l'horizon 2030 soit le transfert des effluents vers la station de la Chapelle Achard. Le transfert pneumatique a été retenue pour un montant estimé de 924 K€ sous réserve de travaux de réduction des entrées d'eaux parasites sur la commune de la Chapelle Achard. En effet cette station d'épuration est en limite de capacité hydraulique pour une charge organique de 30 %. Il est nécessaire avant d'effectuer le transfert des effluents de Sainte Flaive des Loups de localiser les entrées d'eaux parasites et de réaliser les travaux de réhabilitation.
- o Collecte : Compte tenu des entrées d'eaux parasites, des travaux de réhabilitation ont été estimés à 245 K€.

Des travaux de construction de la station d'épuration sur la commune de Saint Mathurin sont en cours et permettront de supprimer une des deux stations existantes et de restructurer l'autre. La Communauté de Communes du Pays des Achards dispose à l'heure actuelle de 17 unités de traitement. Après les travaux envisagés, le nombre d'ouvrage sera de 15 avec un parc de stations plus performantes au niveau du traitement des effluents. Les unités les plus importantes sont de type « Boues activées ou Filtre Planté de Roseaux ». Les lagunages sont maintenus pour le moment pour les petites unités.

Communauté de Communes du Pays des Achards



Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

Les financeurs et en particulier L'Agence de L'eau Loire Bretagne demandent au service en charge de l'assainissement collectif d'agir en priorité sur l'amélioration de la collecte des effluents en luttant contre les eaux parasites et sur le traitement pour limiter au maximum l'impact des rejets.

Ces actions doivent être réalisées avant toute extension importante de réseau ou construction d'une nouvelle unité de traitement sauf en cas de remplacement comme sur Saint Mathurin ou Martinet.

Les investissements programmés en dehors de la construction de la station de Saint Mathurin s'élèveraient pour :

- Le traitement à 2572 K€,
- Le réseau à 485 K€ soit plus de 3 000 K€.

Ces estimations ne tiennent pas compte des études pour limiter les entrées d'eaux parasites et les travaux de réhabilitation à prévoir.

Il faut rajouter aux dépenses d'investissement toutes les dépenses de fonctionnement et d'entretien des stations d'épuration existantes, des postes de relevage et des réseaux existants.

En fonction de cet état des lieux, il apparait nécessaire de limiter les extensions de réseau et les constructions de stations d'épuration sur les hameaux concernés par la révision du zonage d'assainissement en dehors des cinq secteurs cités au paragraphe précédent :

- Le Plessis aux Moines étendu Option N°2 sur la commune de Beaulieu sous la Roche
- Rue des Etangs et l'Impasse des Fontaines sur la commune de Beaulieu sous la Roche,
- Le lotissement de la Bassetière sur la commune de Saint Julien des Landes
- Les Biottières sur la commune de Saint Mathurin,
- La Rue des Vignes sur la commune du Girouard.

Les autres zones d'étude seront maintenues en assainissement non collectif qui est géré par le Service Publique d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays des Achards



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT A L'ECHELLE DE COMMUNAUTE **DE COMMUNES**

La programmation du budget d'investissement concernant l'assainissement collectif peut être scindée en deux : une partie pour les équipements de traitement par la réalisation de nouvelle unité de traitement ou la restructuration d'équipements existants et la deuxième partie pour la réhabilitation du réseau de collecte.

PROGRAMMATION CONCERNANT L'INVESTISSEMENT SUR LES UNITES DE 8.1 TRAITEMENT

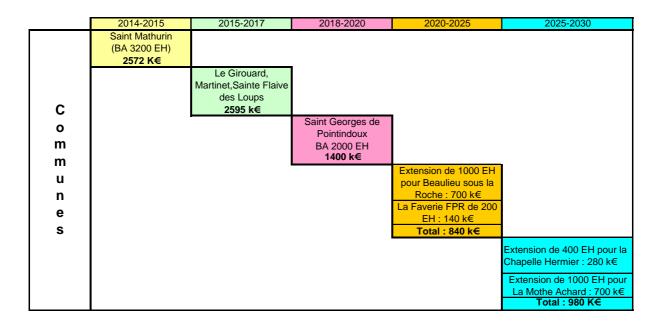
A partir de l'état de fonctionnement du parc des stations d'épuration, des possibilités de raccordement compte tenu des mesures de charge 2013, des projets d'urbanisation et du rythme annuel des constructions sur les différentes communes, une perspective de renouvellement des installations arrivant en limite de capacité a été réalisée sur une période de 20 ans.

Commune	Nombre estimé de permis de construire par an	Reliquat raccordable en EH	Capacité de traitement de l'ouvrage existant à échéance 10 ans	Capacité de traitement de l'ouvrage existant à échéance 20 ans		Date estimée d'extension de l'ouvrage de traitement	Priorité de renouvellement
Beaulieu sous la Roche	15 à 20	800	OUI	NON	OUI	2034	2
La Chapelle Achard	23 à 25	4240	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
La Chapelle Hermier (Bourg)	10	531	OUI	OUI	NON	Fonction de l'évolution du PLU	4
La Chapelle Hermier (La Faverie)		26	OUI	NON	NON	Avant 2024	3
Le Girouard	12	620	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Martinet (Bourg)	12 à 13	910	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Martinet (Le Lutron)		44	OUI	oui	oui	Après 2034	
La Mothe Achard	20	1200	OUI	OUI	NON	Fonction de l'évolution du PLU	5
Nieul le Dolent	15 à 20	1500	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Sainte Flaive des Loups	15 à 20	0	NON	NON	NON	Transfert sur La Chapelle Achard	
Saint Georges de Pointindoux	15	540	OUI	NON	NON	Avant 2024	1
Saint Julien des Landes (La Baudrière)		150	OUI	oui	oui	Après 2034	
Saint Julien des Landes (Bourg)	20	1080	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Saint Julien des Landes (La Richard)		94	OUI	OUI	OUI	Après 2034	
Saint Mathurin (BA 3200 EH)	30	1376	OUI	NON	OUI	Fonction du rythme de l'urbanisation	

Révision de l'étude de zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale

Estimation financière des investissements à prévoir sur le traitement des eaux usées sur la période 2014-2030

Période	2014-2015	2015-2017	2018-2020	2020-2025	2025-2030
Investissement	2572 K€	2595 k€	1400 k€	840 k€	980 K€



8.2 PROGRAMMATION CONCERNANT LA REHABILITATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Il a été comptabilisé 134 kilomètres de réseau sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards. Le réseau gravitaire est constitué de matériaux différents : amiante ciment (32 km), fonte (1,4 km), grès (6,2), PVC (42,15 km) et d'origine inconnue (10,3 km). Selon l'année de mise en service et l'évolution dans le temps, ces réseaux s'usent et s'altèrent. Le service Assainissement de la Communauté de Communes du Pays des Achards a mis en place un outil de suivi de l'état du réseau permettant son classement en quatre catégories selon son âge, sa constitution (nature des matériaux), son état constaté suite à des campagnes d'inspections télévisées et les techniques à mettre en œuvre pour rénover ce réseau.

Les quatre catégories sont :

- Etat neuf Risque faible : pas de travaux à prévoir, surveillance à programmer par inspections télévisées.
- Etat médiocre Risque moyen : défaut ponctuel entrainant des opérations de réhabilitation localisée, surveillance à programmer par inspections télévisées,
- Etat mauvais Risque élevé : Réhabilitation par tronçon ou changement de canalisation à moyen terme,
- Etat catastrophique Risque immédiat : Changement de canalisation à court terme



Pour le réseau refoulé d'une longueur de 12,6 km, les matériaux en majorité constitués de matières plastiques (PEHD ou PVC) sont nettement moins sensibles à la dégradation dans le temps. Les opérations de maintenance concernent plutôt les postes de relevage : pompes, systèmes électromécaniques, vannes,,,.

En prenant comme base un renouvellement annuel de 1,5 % du réseau soit environ 2 kilomètres de réseau, l'ensemble du linéaire (134 km) sera renouvelé au bout de 66 ans. L'amortissement en général des réseaux s'effectue sur une période de 50 ans. Avec un coût de réhabilitation ou de changement de 200 € HT du mètre linéaire, la provision annuelle pour la réhabilitation des réseaux serait de 400 k€ par an. Compte tenu de l'augmentation régulière du linéaire par le développement de l'urbanisation, cette provision progressera d'autant. En prenant une extension de réseau de 1,5 % par an, la provision annuelle à l'horizon 2034 (échéance de 20 ans) se situerait autour des 540 k€. En reprenant le planning 2014-2030, l'investissement portant sur la réhabilitation des réseaux peut être le suivant :

Période	2014-2015	2015-2017	2018-2020	2020-2025	2025-2030
Investissement réhabilitation annuelle	400 k€	420 k€	430 k€	450 k€	500 k€
Investissement réhabilitation par phase	800 k€	840 k€	860 k€	2250 k€	2500 k€

8.3 ESTIMATION DU BUGET D'INVESTISSEMENT « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2014-2030

En prenant les différentes estimations concernant d'une part le renouvellement du parc des stations d'épuration et l'amélioration du réseau de collecte par des opérations de réhabilitation et de renouvellement, l'investissement estimé peut être le suivant :

Période	2014-2015	2015-2017	2018-2020	2020-2025	2025-2030
Investissement STEP	2572 k€	2595 k€	1400 k€	840 k€	980 k€
Investissement Réhabilitation	800 k€	840 k€	860 k€	2250 k€	2500 k€
Investissement globale	3372 k€	3435 k€	2260 k€	3090 k€	3480 k€

L'investissement global sur 16 ans serait de 15 637 k€ soit une provision annuelle de pratiquement 1000 k€ La part réservée à la réhabilitation du réseau est relativement importante dans le budget et constante contrairement aux opérations de renouvellement du parc des stations d'épuration dont les sommes sont plus conséquentes mais ponctuelles.

L'objectif est d'améliorer la collecte et les traitements des effluents pour minimiser au maximum l'impact des rejets dans le milieu récepteur.



ANNEXE 1: TARIFS ASSAINISSEMENT 2014

Mars 2014

FICHE N°5



TARIFS ASSAINISSEMENT 2014

· ·	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	201	4 (PRIX HORS TAX	KE)	
	Abonnement en €/an	Consommation en €/an		Forfait de consommation affecté aux habitations raccordées à un puits ou à consommation mixte (puits + service d'eau)	
11 communes	11 communes 50,00 1,50		35 m³/an/habitant		
	Raccordeme	nt à l'e	égout		
Taxe perçue pour toute construction neuve et existante se raccordant au réseau d'eaux usées En application de l'article L13131-7 du Code de la Santé Publique			Habitations (pavillons, villas): 1800 € Immeubles collectifs à usage d'habitation (résidences): 1800 € + 900 €/logement à partir du 2nd logement Hôtels, maisons de retraite, maisons de repos, pensionnat, établissement de santé: 1800€ + 500 €/ chambre Commerces, bureaux: 1800€ jusqu'à 150 m² puis 4€ par m² de plancher supplémentaire Atelier artisanal ou industriel: 1800 € jusqu'à 500 m² puis 0,5 € par m² de plancher supplémentaire Autres cas: en fonction de la capacité théorique de la construction en Equivalent Habitant (Eh) sur une base de 600€/Eh		
Travaux de raccordement d'une réseau existant ou viabilisation branchement au réseau d'assai	de terrain avec création	Coût réel du branchement, les travaux sur le domaine public sont réalisés par la CCPA (Contrepartie des travaux de branchement effectués sur domaine public)			
Ass	SAINISSEMENT NON COLLEC	TIF 20	14 (PRIX HORS	TAXE)	
Contrôle de conception + bonne e neuves (propriétaire)	exécution des installation	103.92 € (TVA 7 %)			
Contrôle de bon fonctionnement (usager)			42.15 € (TVA 7 %)		
Contrôle ponctuel de bon fonction	nnement (Vente)			98,15 € (TVA 19.6%)	
Diagnostic: 1er contrôle de bon fo	onctionnement		54.27 € (TVA 7 %)		
	onnement (Vente)			LO9.70 € (TVA 19.6%)	



ANNEXE 2: ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU EN 2011

